

Covid 19

**Il ne suffit pas de redémarrer mais il faut réinventer !
154 propositions du CESER pour Provence-Alpes-Côte d'Azur**

A V I S



6 Octobre 2020

Président de la Section Prospective

Patrick HEINTZ

Assisté de Thierry ARLANDIS

Rapporteur

Patrick HEINTZ

Cet avis a été adopté à la majorité par 42 voix et 4 abstentions
(CGT – FSU – et groupe Solidaires)

dans le cadre d'une saisine

Sommaire

INTRODUCTION	5
<i>Méthode</i>	6
CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES	7
CONTRIBUTIONS DES COLLEGES	41
PROSPECTIVE POST COVID : SURVIE OU RESILIENCE ?	49
EXPLICATIONS DE VOTE.....	55

Introduction

2020... Cette année restera dans les livres d'histoire comme la première crise sanitaire planétaire des 90 dernières années.

Face à cet évènement, aux conséquences économiques, sociales et environnementales sans précédent et pour lequel on ne mesure pas à ce jour toutes les conséquences, le CESER Sud PACA, comme beaucoup d'instances de réflexion et de proposition, a souhaité s'interroger sur les enseignements à en tirer et « l'Après ».

Si ce choc mondial nous éclaire sur les dysfonctionnements constatés, sur le formidable élan de solidarité et sur notre capacité d'adaptation, il nous interroge sur la fragilité de notre système notamment en matière de soins, sur les conséquences des flux mondiaux (mondialisation) et les dépendances économiques (délocalisations) qu'elle engendre, sur la place de l'humain, les nécessaires solidarités à développer dont la solidarité intergénérationnelle. Elle nous alerte sur ses conséquences économiques et sociales : récession, crise économique et sociale, chômage de masse.

Autant de sujets qui ont conduit la société civile régionale organisée à mener des réflexions de fond sur notre société et, nombreux l'espèrent, pour savoir en tirer des enseignements et modifier nos comportements tant en ce qui concerne son organisation, nos modèles de production et de consommation, le vivre ensemble et la participation citoyenne.

C'est dans cet esprit que le CESER a conduit ses travaux, élaboré des pistes pour nourrir la réflexion collective.

Nos quatorze commissions se sont astreintes à une expression synthétique pour formuler des propositions concrètes sur les thèmes dont elles ont la charge.

Notre Section Prospective régionale s'est projetée quant à elle dans une approche à moyen et long terme pour mettre en perspective une vision organisée autour d'items majeurs.

Nous espérons ainsi, avec ce document, participer à la réflexion collective que nous impose le présent pour ne pas hypothéquer le monde des générations suivantes.

Méthode

- ✓ Les 14 commissions sectorielles se sont réunies entre juin et septembre 2020
- ✓ Chacune a identifié et retenu entre 2 et 4 idées fortes liées au constat de la crise
- ✓ Ces idées ont donné lieu à des propositions d'actions que pourrait mettre en place la Région
- ✓ Chaque commission a eu la liberté d'afficher une proposition ambitieuse
- ✓ Sur la base des productions de chacune des commissions, la Section Prospective a proposé une mise en perspective d'actions qui s'inscrivent sur le long terme

Contributions des Commissions sectorielles

Emploi, Développement Economique Régional

Formation Professionnelle et Apprentissage

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Finances et fonctionnement

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Tourisme

Culture, Patrimoine culturel

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,
Foncier, Habitat et Logement

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Emploi – développement économique régional

1. Constat

Les enjeux climatiques et les conséquences de notre mode de développement sur le plan environnemental, social et humain font prendre conscience de la nécessité de rechercher d'autres alternatives voire de remettre en cause notre système de consommation, de distribution et de production.

En effet, constat est fait de la dépendance à l'égard de l'Asie notamment concernant des produits vitaux avec une externalisation d'une grande partie de l'industrie ainsi qu'une fragilité de la chaîne de production internationale, de l'organisation en flux tendu, de l'optimisation de la chaîne de valeur. Économie verte et/ou circulaire sont aussi insuffisamment développées.

La crise a surtout révélé le besoin de reconquête industrielle et la nécessité de relocaliser certaines productions en France notamment dans les secteurs vitaux. C'est pourquoi le CESER qui a souvent insisté sur l'importance de rééquilibrer l'économie productive par rapport à l'économie présentielle majoritaire en région estime que la redynamisation industrielle dans une approche de développement durable constitue un enjeu essentiel pour la relance économique.

En effet, l'industrie régionale bien que diversifiée, manque d'Établissements de Taille Intermédiaire. Sa part modeste du PIB (7%) ne reflète pas son poids réel dans l'économie régionale avec 32% d'emplois privés directs, indirects et induits, qui concernent majoritairement des PME et TPE (sous-traitants, artisanat...). Ces emplois sont souvent de qualité mais peu attractifs car méconnus et nécessitent d'adapter compétences et qualifications en forte évolution. Enfin, son développement territorial est inégal : zone côtière/intérieur-Métropoles/arrière -pays avec une concentration des pôles industriels : Etang de Berre, Carros, zone d'activités métropole de Toulon.

A cela s'ajoute les insuffisances en matière de couverture numérique et de foncier dédié dans le respect de l'objectif de non-artificialisation des sols.

En matière de politique économique le SRDEII repose sur une vision régionale favorable à la concentration et à la spécialisation du territoire (OIR) et au développement de l'attractivité territoriale (recherche d'investisseur étranger notamment). Les aides régionales COVID sont axées sur la gestion de l'urgence et la défense de l'existant avec un plan de relance mais moins de perspective à long terme de reconquête.

2. Propositions

Au-delà des politiques d'attractivité territoriale ([cf. pack rebond territoires industrie](#)) et [d'aides aux entreprises](#), il s'agit de revoir le SRDEII afin de favoriser la reconquête industrielle à long terme à travers un outil productif industriel durable au service de la souveraineté et de la cohésion sociale territoriale. Ce qui suppose de prendre en compte les fragilités de la chaîne de valeur mondiale et d'assurer une maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement par des relocalisations, des ré-intériorisations ou des créations d'entreprises. Pour y parvenir, il est recommandé de privilégier les mesures suivantes :

✓ **Accentuer le volet industriel dans la stratégie économique nationale et régionale, les OIR et les territoires d'industrie**

Ce qui implique de :

- Examiner et évaluer les potentiels de relocalisation en territoire avec un travail par filière et/ou segment de filières en valorisant les expériences de relocalisation, de création d'entreprises industrielles et de reprise d'entreprises par les salariés
- Associer aux réflexions les professionnels de l'industrie (grands groupes, PME et TPE) les pôles de compétitivité et les partenaires sociaux dans le cadre du comité régional de l'industrie et/ou autour de conférence-forum de filières présentes en région telles que notamment la chimie, la pharmacie-biotechnologies et l'industrie agro-alimentaire
- Rechercher l'équilibre spécialisation-diversification économique car moins fragile

✓ **Renforcer l'attractivité et la visibilité du secteur industriel en lien avec la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale territoriale**

En prenant en compte l'ensemble des facteurs et externalités dans les décisions économiques et politiques : les impacts écologiques sociaux (création d'emplois) et territoriaux ainsi que l'apport d'autonomie procurée au pays la nécessité de décarbonation. Il s'agit donc de :

- Soutenir l'innovation technologique et sociétale afin de favoriser l'exemplarité industrielle
- Développer les éco-industries, l'économie circulaire, l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité, la réparation et le recyclage
- Moderniser l'outil de production à travers l'informatisation, la numérisation, la robotisation et l'intelligence artificielle dans le cadre en particulier de l'industrie du futur
- Valoriser les formations, les métiers industriels, leurs évolutions et perspectives d'emplois Développer la RSE territoriale et le dialogue en territoire notamment pour l'acceptabilité des projets industriels (cf. Avis CESER)
- Promouvoir les produits locaux et savoir-faire auprès des distributeurs et consommateurs (traçabilité, labels de qualité, d'origine élargis à d'autres produits que l'alimentaire...)

✓ **Renforcer l'intervention publique notamment en matière d'investissements**

- En favorisant les exigences sociales et environnementales : transition écologique et énergétique, formation, maintien dans l'emploi, plan de sauvegarde de l'emploi
- En mobilisant davantage la commande publique qui constitue un accélérateur de transformation sociale et territoriale et dans le cadre du futur contrat de plan Etat /Région
- En prévoyant des aides adaptées aux spécificités des TPE, PME et celles de l'ESS du secteur (notamment des SCOP),
- En s'appuyant sur une politique d'aménagement du territoire équilibrée (Cf Avis SRADDET et SRDEII) et attractive en matière de couverture et d'équipements numériques, de foncier dédié, d'infrastructures de stockage, de transports, de logements.

Formation professionnelle & Apprentissage

1. Constat

La crise touche de nombreux actifs, en particulier les plus précaires : CDD, intérimaires, saisonniers, les moins diplômés, et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Elle impacte également les jeunes notamment les apprentis dans les premiers niveaux, mais aussi les étudiants en alternance du fait de la baisse d'activité dans certains secteurs. Il en est de même pour nombre de centres de formation qui ont rencontré des difficultés en raison de la suspension de leurs contrats ou de l'impossibilité de proposer une formation à distance ou en ligne.

Cette crise qui traduit les limites de l'apprentissage en cas de baisse d'activité, risque de compromettre l'orientation des jeunes vers cette voie de formation ainsi que la poursuite de leur parcours (décrochage scolaire, ruptures de contrats...).

La formation professionnelle, déjà peu valorisée en France par manque d'attractivité, du fait d'un déficit d'image, de la méconnaissance de la réalité de certains métiers actuels ou émergents et de conditions de travail dégradées dans certains secteurs, est insuffisamment développée pour répondre aux nouvelles compétences et aux besoins des entreprises en lien avec la relocalisation de certaines productions notamment industrielles, la transition écologique, numérique et les "secteurs vitaux" (ex :santé, services d'aide à la personne).

Le manque de centres de formation et une répartition inégale sur le territoire régional qui ne favorise pas l'accès à la formation pour tous et une orientation choisie.

La formation des apprentis en distanciel comme celle de certains formateurs s'est révélée insuffisante par manque d'équipements individuels ou collectifs, de maîtrise des outils numériques, et aggravée par l'existence d'inégalités sociales et territoriales (dont l'insuffisance de couverture numérique).

L'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi est particulièrement crucial. La formation de ces personnes est plus que jamais un enjeu essentiel pour leur insertion ou le maintien dans l'emploi, de même que pour la performance économique des entreprises qui pourraient lors d'une reprise d'activité manquer de main d'œuvre qualifiée.

2. Propositions

Pour contribuer à la sortie de crise trois principaux enjeux doivent être pris en compte :

- La formation professionnelle pour répondre aux nouvelles compétences liées aux enjeux climatiques, à la transition numérique et aux secteurs vitaux porteurs d'emplois dans le cadre en particulier de la relocalisation de certaines activités (concernant notamment l'industrie)
- L'accompagnement des jeunes et des publics les plus précaires vers l'emploi
- La formation à distance en alternance

Ces priorités nécessitent les mesures suivantes :

- ✓ **Revaloriser l'enseignement professionnel sous statut scolaire et en alternance comme voie d'excellence pour l'insertion des jeunes dans l'emploi**

Ce qui implique de :

- Favoriser un équilibre entre ces deux types de formation sur le territoire régional (cf. propositions document de synthèse sur la relance de la voie professionnelle en apprentissage et sous statut scolaire - en annexe)
- Poursuivre les aides financières pour les entreprises signant des contrats d'apprentissage avec une campagne d'informations détaillant ces aides pour inciter les entreprises à poursuivre leurs embauches d'apprentis
- Accompagner financièrement les jeunes apprentis en recherche de contrat
- Accorder des aides financières aux apprentis en rupture de contrat avec des modalités avantageuses
- Réorienter l'offre de formation professionnelle initiale (dont l'apprentissage) vers les priorités mises en évidence par la crise actuelle, pour répondre aux besoins en compétences des relocalisations de certaines activités industrielles et de services et à ceux des secteurs vitaux (santé par exemple) ou d'avenir en lien avec l'innovation sociale (télétravail...) et la transition écologique (agriculture, énergies, construction/rénovation)
- Développer l'apprentissage dans la fonction publique (et notamment dans les métiers supports de l'hospitalisation)

✓ **Renforcer l'accompagnement des publics jeunes et des précaires** à travers :

- Une incitation des jeunes à s'orienter vers les filières qui recrutent en adaptant les offres de formation à ces filières
- Un accompagnement plus personnalisé et adapté aux jeunes sortis du système scolaire en s'appuyant sur les missions locales à travers notamment :
 - Un accès simplifié à l'information à travers un guichet unique » régional qui recenserait toutes les aides et dispositifs existants (cf. Carif Espace - Compétences).
 - Des aides renforcées pour favoriser l'insertion des nouveaux entrants sur le marché du travail (transports logement...)
 - Les parcours emplois compétences pour les inscrits à Pôle Emploi

S'agissant de la formation des demandeurs d'emplois, la Région doit aider les chômeurs au retour vers l'emploi, en orientant et en développant, dans le cadre de la convention régionale, la mise en place de formations adaptées. Ces dernières doivent répondre en particulier aux besoins de reconversions et nouvelles compétences induites par la transition écologique et numérique, à ceux des secteurs vitaux et/ou des métiers en tension, à la relocalisation de certaines activités (industrie) et pour maintenir l'emploi des saisonniers à travers la formation à la pluriactivité.

Elle doit également moderniser l'offre de formation et soutenir l'apprentissage, en finançant des formations « sur mesure » individuelles et rémunérées pour les demandeurs d'emploi et encourager la VAE par une aide à l'accompagnement.

✓ **Envisager et adapter le développement de la formation à distance selon les publics afin de prévenir les fractures numériques** :

Cela suppose de :

- Considérer au préalable la formation à distance comme un complément de la formation en présentiel et une opportunité pour lever certains freins périphériques à la formation (logement, transports, etc.)
- Faire un état des lieux dans les centres de formation et auprès des apprenants pour mieux appréhender les besoins en termes d'équipements dédiés et d'accompagnement
- Donner aux apprenants de la voie professionnelle les moyens de maîtriser les outils numériques afin d'en favoriser l'accès pour tous sur le territoire régional et contribuer à la valorisation de l'enseignement professionnel, en veillant à :
 - Résorber les zones blanches pour éviter les inégalités territoriales
 - Accompagner les publics les moins autonomes à travers des pratiques pédagogiques innovantes, adaptées et individualisées
 - Fournir aux lycéens et apprentis les équipements dédiés avec une prise en charge de l'abonnement internet pour les publics en difficulté
 - Améliorer la formation des formateurs dans ce domaine

Enseignement Supérieur, Recherche & Innovation

1. Constat

Comme le démontrent tous les indicateurs nationaux et régionaux, la crise sanitaire a mis en évidence certaines lourdeurs dans l'organisation de la recherche et la très faible compréhension dans la société de ce que sont la démarche scientifique et sa logique d'interrogation constante.

Elle a aussi révélé l'impossibilité de pouvoir dispenser les cours, parfois improvisés, l'impréparation de l'enseignement supérieur qui a dû gérer au jour le jour avec une technologie et des télécommunications qui n'ont pas été à la hauteur face à l'évolution des besoins.

Au cœur de cette crise, nombreux sont les facteurs aggravants invoqués allant de l'inexistence d'un système hybride entre virtuel et réel, à l'absence d'anticipation dans les méthodes et contenus pédagogiques, de formation comme d'accompagnement des étudiants et des enseignants dans l'utilisation des outils informatiques, en passant par le manque de moyens matériels.

Malgré tout et dans un contexte d'urgence, la crise a permis de booster certains centres spécialisés dans les secteurs immunologie et virologie. Elle a également permis aux chercheurs de publier et prendre du recul en raison du ralentissement de leurs tâches administratives et pédagogiques.

Dans ce contexte et face à une crise qui n'est toujours pas maîtrisée, l'organisation de la recherche comme celle de l'enseignement à distance avec une couverture numérique satisfaisante ¹, et l'accompagnement des étudiants apparaissent pour la commission comme des éléments stratégiques majeurs à faire prendre en compte par la Région.

2. Propositions

- ✓ **Organiser la recherche pour répondre rapidement à une crise (sanitaire, environnementale, climatique ou sociale) et définir comment en mesurer les conséquences qui pèseraient sur notre société**

La Région pourrait être à l'initiative de plusieurs actions innovantes s'inscrivant en rupture du système existant :

¹ Cf. Avis « 5G : quelles orientations pour la Région ? 16 juin 2020

- Analyser et évaluer le lien établi entre la crise épidémique et la recomposition de nos formes de vie ;
- Capitaliser les innovations pertinentes et les développer dans une démarche de collaboration entre domaines de recherche y compris sciences humaines avec les entreprises et les start-ups, tout en préservant l'indépendance de la recherche vis à vis du monde économique et en veillant à ne pas l'orienter vers les domaines à forte rentabilité au détriment d'une recherche sur le long terme. Cette action permettrait de connaître les potentialités et les possibilités de collaboration entre labos publics et privés visant ainsi l'anticipation et la résolution des crises ;
- Mettre en place un « Plan de continuité d'activités » dans le but de favoriser la rencontre des équipes et la continuité de la recherche sur site ;
- Permettre aux chercheurs d'accéder aux prolongations de contrats doctoraux autorisés par l'Etat (CIFRE financements ANR) » en cas de suspension de leurs activités
- Doter la recherche de moyens humains et financiers suffisants ;
- Relocaliser les activités de production de consommables pour la recherche, de médicaments et des protections sanitaires ;
- Développer la culture scientifique dans la population et mettre en place des initiatives de rencontres universitaires / citoyens.

✓ **Mieux organiser l'enseignement à distance.**

Il s'agit de mieux le structurer pour prévenir toute situation nouvelle de confinement en maintenant le « présentiel » (sauvegarde du lien social et la vie en société) par :

- L'analyse et l'évaluation de l'impact de la FOAD² : il s'agit de trouver le bon équilibre entre différentes formes d'apprentissages et questionner le modèle d'enseignement supérieur par la mobilisation de toutes les compétences des laboratoires et des chercheurs visant la recherche de solutions pour résoudre la crise ;
- L'instauration de pratiques, le développement des formations, des logiciels sécurisés permettant de télétravailler en cas de crise (S'inspirer des mesures prises dans les entreprises pour le travail à distance - outils numériques, équipements et méthodologies) ;

² FOAD : formation ouverte et/ou à distance

La Formation ouverte et à distance (FOAD) est un dispositif de formation qui ne repose pas uniquement sur du « présentiel », sur une relation directe de face à face entre le formateur et la personne formée.

La FOAD peut être définie comme :

- un dispositif organisé, finalisé, reconnu comme tel par les acteurs...
 - qui prend en compte la singularité des personnes dans leurs dimensions individuelles et collectives...
- et repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, d'actions, de médiations pédagogiques humaines et technologiques et de ressources.

- La mise en place d'un dispositif en cas de retour de la crise pour assurer un suivi à distance des étudiants en difficultés (décrochage, maladie, etc., organisation des partiels), sous la forme d'un protocole méthodologique « **Suivi à distance en cas de crise** » rédigé par l'ensemble des acteurs concernés sur les besoins des étudiants (matériel informatique, connexion...);

✓ **Mieux accompagner les étudiants par :**

- L'organisation d'un guichet unique pour les accompagner et les aider au quotidien (santé, enseignement, alimentation, aide financière, stage...);
- Mise en place d'un dispositif contractuel Région-entreprise/labo offrant aux jeunes diplômés une activité professionnelle à temps partiel et à durée limitée tout en lui permettant de poursuivre ses recherches d'embauche

Dans ce cadre, chaque université devra veiller à assurer un suivi quantitatif et qualitatif et organiser un « plan de continuité d'activités ». Ce dispositif pourrait être baptisé : « **1 diplôme – 1 première expérience** » ;

- Soutien aux étudiants précaires (participation à l'acquisition de matériel informatique et/ou par la mise en place d'un système Prêt garanti par l'Etat (PGE)
- La distribution gratuite de masques aux étudiants justifiant de situations financières difficiles.

✓ **Mise en œuvre des propositions de l'avis adopté en juin 2020 sur la « 5G »**

Il s'agit de mettre en œuvre les propositions de l'avis adopté en juin 2020 sur la « 5G »

Finances et fonctionnement

Propositions

✓ **Accompagner et soutenir les démarches de réflexions stratégiques**

Conscients de l'ampleur des fonds que l'Etat comme les collectivités locales doivent déjà affecter aux conséquences immédiates de la pandémie actuelle, les membres de la commission des Finances préconisent une réflexion sur la réorganisation des filières, sur la recherche d'innovations logistiques, commerciales, sociales, administratives... Ces solutions à imaginer pourraient permettre une plus forte réponse aux besoins socio-économiques, avec des effets plus durables pour atténuer les effets de la crise et armer les acteurs économiques et sociaux face à de futures difficultés.

Dans cet esprit, le CESER souhaite sensibiliser le Conseil Régional à la nécessité d'être, non plus tant dans la réaction face à l'urgence, mais plutôt dans l'anticipation des problèmes qui peuvent survenir.

La Région pourrait mener, dans le cadre de ses compétences, en partenariat avec le CESER, et en incluant les métropoles de la Région (Aix Marseille, Nice, Toulon) les réflexions stratégiques suivantes :

- Une réflexion prospective propre au Conseil Régional, en termes de recettes pour répondre aux nouveaux besoins : quelle fiscalité, quels recours à l'emprunt, quelles politiques patrimoniales ... Et en termes de dépenses : quels choix opérer pour réponses aux préjudices socio-économiques nés de la crise ?
 - Pour les bénéficiaires du soutien régional : A partir d'un « état des lieux » qui conduirait à des propositions de création ou de restructuration de filières, de nouveaux modes opératoires... répondant aux nouveaux besoins qui sont apparus à la lumière de cette crise. Ainsi, il serait sans doute judicieux, dans un souci d'efficacité, d'identifier les secteurs et structures dans lesquels notre région dispose d'avantages compétitifs existants. Ces avantages en termes de position géographique, de compétences historiques voire de matières premières disponibles, doivent constituer un levier d'action et une base de priorisation des interventions de la région. Dans la mesure où il n'est pas envisageable que tous les secteurs économiques fassent l'objet d'une action, les secteurs prioritaires doivent bénéficier d'une concentration de moyens.
- ✓ **Associer le CESER à la réflexion stratégique et à l'évaluation des actions engagées**

Compte tenu de la multiplicité de compétence et d'expertise des membres de ses commissions, le CESER propose à la Région de créer avec elle des groupes de travail ou de réflexion, qui permettraient de mieux cibler et orienter les aides régionales au plus près des besoins du terrain.

Quelques exemples :

Dans le domaine de l'agriculture : il pourrait être créé un comité de réflexion sur les modalités de mise en relation entre les producteurs et la restauration scolaire ou d'entreprises, les hôpitaux, les restaurants universitaires... afin de favoriser les circuits courts et ouvrir de nouveaux débouchés directs aux agriculteurs ;

Dans le domaine de la formation, les membres du CESER pourraient apporter leur expérience et leur expertise en matière d'enseignement, de besoins des populations en carence, afin de réduire la fracture numérique, combler certaines inégalités, former à la pluriactivité pour favoriser l'emploi...

- ✓ **Rendre plus « lisibles » les effets et résultats des politiques qui sont mise en œuvre par la Région**

Le CESER réclame, une nouvelle fois, une meilleure lisibilité et une stabilité dans la présentation des chiffres communiqués par la Région.

Il apparaît indispensable que la Région se dote d'outils de comptabilité analytique qui permettent une évaluation claire des politiques engagées, afin de pouvoir apporter des actions correctrices et améliorer l'utilisation des budgets.

De plus, en raison des dépenses supplémentaires dues à cette crise, la Région devra être d'autant plus attentive à une gestion rigoureuse destinée à contenir ses charges, notamment de gestion.

✓ **Mettre en place une véritable démarche d'évaluation**

La mise en place par le Conseil Régional d'une véritable politique d'évaluation est indispensable, tant pour ses membres et ses collaborateurs que pour le CESER dont la participation est prescrite par la Loi NOTRe.

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

1. Constat

On a constaté la capacité de la nature à **reprendre ses droits lorsque la moitié de l'humanité s'est confinée chez elle. Il apparaît aujourd'hui impossible de nier l'urgence de réduire les impacts négatifs de l'humain sur son environnement.**

Cette crise a pour une part de la population, permis de **révéler les enjeux liés à la « sobriété »**, certes contrainte par le confinement et qui pouvait avoir des bénéfices en matière de consommation, de déplacement et d'environnement. Le terme de sobriété parfois vu comme une régression du confort de vivre a pu trouver un sens et une réalité positives tout autre pendant le confinement.

- **Il est bon de s'inspirer de cette expérience grandeur nature pour intensifier la protection des espaces naturels :**

Les conditions créées par le **confinement ont permis de confirmer** que même dans des zones "protégées" et plus encore dans celles qui ne le sont pas, l'absence de fréquentation humaine a créé des conditions favorables pour un accroissement très net de populations animales :

Cette crise a montré la **capacité collective à modifier radicalement nos modes de fonctionnement** face à l'urgence sanitaire. **Cette aptitude collective indique la voie** pour inscrire ces modifications dans le sens d'un équilibre durable :

- **La gestion de cette crise appelle à une grande vigilance en matière de protection de l'environnement :**

Nous avons commencé à travailler sur le **problème des déchets plastiques**. Or l'utilisation de celui-ci dans les matériels de protection sanitaires et de l'utilisation usage unique a littéralement "**explosé**" **durant la crise du covid. 40% des entreprises** pensent à retarder voire à réduire **leurs investissements, y compris ceux liés à l'environnement.**

- **La Région a un rôle déterminant pour verdir les investissements sur son territoire** : Le domaine d'action de la politique publique concernée est le développement économique, l'environnement, l'énergie.
- **La construction, un domaine dynamique et touché par la crise du COVID** : les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans la **révolution du mode de construction** qui doit être engagé à la suite de cette crise du COVID. Il y a nécessité de construire mieux. Il ne doit plus y avoir de nouvelles constructions gourmandes en énergie.
- **La Convention Citoyenne pour le Climat : des propositions émises par la Convention Citoyenne pour le Climat adaptées à l'échelle régionale** :
- **Rééquilibrage raisonnablement des activités en zone rurale de montagne** : la vie en ville n'est pas une fatalité. Le confinement a permis de mesurer à quel point la géographie s'impose pour les activités professionnelles, les liens familiaux et les loisirs.

2. Propositions

- ✓ **Marquer symboliquement cet épisode planétaire dans l'espace public (Monuments, plaque commémorative, jours dédiés, etc.).**

Identifier et créer des zones totalement en libre évolution (moins contraignant pour le passage humain comme les randonnées) dans notre région Sud. Cela, afin de ne pas déranger la faune et ne pas piétiner la flore. Le Conseil régional pourrait financer des éco-gardes pour cette mission et pour informer les publics.

- ✓ **Réaliser un bilan sur tout le territoire régional, grâce à l'ensemble des données récoltées par les différents organismes, sur la baisse des pollutions (aérienne, aquatique, sonore, air, eau, sonore...) durant le confinement et mettre en œuvre une réflexion globale pour éviter de revenir aux niveaux de pollution antérieurs à la crise du COVID.**

Il faut rappeler que le prochain congrès de l'UICN va se dérouler en 2021 dans notre région : la commission environnement pourrait, à cette occasion :

- Se pencher sur la question de la protection de la biodiversité, marine et terrestre en région Sud. Cette analyse pourrait se faire en partenariat avec L'ARPE - ARB.
- Valoriser les espaces verts et les espaces naturels en ville. Analyser les travaux actuels et le bilan du Life Nature for city piloté par le Conseil régional.
<http://www.nature4citylife.eu/>
- Mettre en place un Contrat régional pour une transition écologique et sociale

- Veiller à maintenir le même niveau d'investissements car il ne faut pas que la crise du Covid entraîne une réduction des investissements en matière d'environnement.
- Dans ce cadre, le CESER pourrait établir des recommandations en vue d'un potentiel PRSE 4 (plan régional santé environnement) ou tout au moins remettre ce sujet central au cœur des politiques régionales.
- L'information du consommateur sur son impact écologique ou /et énergétique est à renforcer. Elle pourrait être un outil fort pour modifier nos modes de consommation afin de réorienter notre appareil de production vers un modèle vertueux en permettant de conserver nos produits agroécologiques, biosourcés, fabriqués localement....
- Installer et renforcer des subventions régionales en demandant des conditions environnementales et sociales en contrepartie des aides accordées. A fortiori, les fonds amenés à sauver des entreprises ne doivent pas être accordés sans contrepartie alors que celles-ci contribuent au dérèglement climatique.
- ✓ **L'indépendance énergétique et la place de la Région dans cet objectif, avec, notamment :**
 - *Une agence régionale de la transition énergétique pour disposer de moyens réels pour mettre en œuvre une politique énergie-climat ambitieuse*
 - *Un outil d'investissement dans la rénovation énergétique et dans les énergies renouvelables (SEM, fonds d'investissement...)*
 - Engager une politique régionale de rénovation des bâtiments publics, et en priorité les lycées) en les équipant avec des ENR (thermique, photovoltaïque...).
 - Mettre en place une politique locale incitative pour les particuliers.
- ✓ **Création d'un Fonds d'investissement Vélo pour financer des pistes cyclables à vocation régionale.**
 - Généraliser les aménagements de voies réservées aux véhicules partagés et aux transports collectifs sur les autoroutes et voies rapides.
 - Réaliser un audit territorial des opportunités d'installations en zone rurale et favoriser les modalités d'installations pour les commerces, les services (postes) et de pôles médicaux par le Conseil régional. Ces investissements pourraient assurer par un abondement de la Banque des territoires.
 - Les maires ont été en premières lignes pour organiser la vie courante des citoyens pendant la crise. Il faudrait établir un registre du retour d'expériences de ces élus et identifier des besoins et les leçons à examiner.
 - Soutenir les possibilités d'expérimentation dans l'économie de l'environnement.

Solidarité, Prévention & Sécurité, Santé et Services publics

1. Constat

En attestent tous les indicateurs nationaux et régionaux, la crise sanitaire a pour conséquence une aggravation des inégalités sociales, une augmentation de la pauvreté et un renforcement des phénomènes d'isolement notamment pour les plus âgés et les personnes handicapées.

Au plus fort de la crise, les populations ont été d'autant plus impactées qu'elles se trouvaient déjà en situation de fragilité, de précarité, accentuée par le handicap. Cette dégradation et ce creusement des inégalités interviennent de fait, dans une situation sociale économique et sanitaire déjà problématique avant la survenue du covid19, particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au cœur de cette crise, nombreux ont été les facteurs aggravants invoqués allant, selon les sensibilités, de la rigidité des structures administratives publiques et privées, au manque de coordination des acteurs, en passant par le manque de moyens dévolus aux services publics.

Malgré tout, et face à l'urgence, constat doit être aussi fait que beaucoup de chaînes informelles de solidarité se sont créées spontanément, reposant sur la capacité d'initiative des habitants. Parallèlement, il convient de saluer l'extraordinaire dévouement et professionnalisme des personnels et intervenants de première ligne qui ont fait face, y compris dans une situation de pénurie et d'insuffisance de moyens avérés.

Dans ce contexte, et face à une crise dont beaucoup d'effets délétères restent à venir, les notions de solidarité et de cohésion sociale apparaissent pour la commission, comme des éléments stratégiques majeurs que devrait prendre en compte la Région. Au regard des risques et des enjeux, l'objectif de solidarité devrait dorénavant s'inscrire dans chaque volet des politiques et plans régionaux, que ceux-ci relèvent du champ économique, social ou de l'aménagement.

C'est pourquoi, la commission a fait le choix de traiter les questions de prévention, de sécurité y compris civile, de santé et de services publics sous l'angle de la solidarité.

2. Propositions

✓ **Mise en place d'un plan solidarité régionale interrégional et européen**

La Région devrait être à l'initiative de ce plan qui comporterait :

- Une conférence sociale
- Un protocole de crise

- Un plan de continuité d'activités
- Des dispositifs d'aides, de soutien à l'emploi et à l'investissement numérique

Conférence sociale

En concertation avec l'Etat, les autres collectivités (CD, EPCI et communes), les partenaires concernés FICAF et DROS, URIOPSS, CREAL, CRESS, Croix rouge etc.) mais aussi en lien avec les partenaires et organisations caritatives, humanitaires et de sécurité civile..., elle aurait plusieurs objectifs : réaliser un état des lieux ; inventorier les actions réalisées au plus fort de la crise ; élaborer une carte des savoir-faire et compétences en identifiant partenaires et têtes de réseaux concernés ; définir les besoins par secteur (besoins des populations vulnérables et des associations) ; définir les modalités de déclenchement, de suivi ; organiser un circuit cohérent des interventions par compétences, secteurs et territoires ; identifier la mise en place d'un dispositif financier prenant en compte les différents contributeurs, (élaboration d'une logique de « fléchage » de ces financements).

Protocole de crise

En raison de l'absence de coordination dans les modalités de réponse face à la crise, il s'agit d'organiser une veille permanente de crise d'anticiper et vérifier que tous les moyens sont mis en place.

Plan de continuité d'activités

En temps de crise, sa mise en place serait prévue dans les différentes structures (services publics, intervenant de l'action sociale et têtes de réseaux associatifs).

Pour cela, la Région pourrait mobiliser et utiliser la **Conférence Territoriale de l'Action Publique** (CTAP), laquelle dispose de compétences relatives à l'action sociale, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires. L'activation de cet outil institutionnel issu de la loi MAPTAM, placé sous l'autorité du Président de Région devrait pouvoir participer, en prévision des situations de crise à :

- Coordonner les intervenants dans le champ de la solidarité (élus de terrain, services publics, organismes sociaux, associations) ;
- S'assurer du maintien effectif et de la répartition territoriale des services publics et au public.

Dispositifs d'aides, de soutien à l'emploi et à l'investissement numérique

Il s'agit de :

- *Bourses et aides à l'engagement volontaire*
La diffusion de l'information pourrait se faire en lien avec les services publics, les organismes sociaux et le mouvement associatif et syndical.
- *Soutien à l'emploi dans le secteur de l'entre'aide ou de l'engagement volontaire*
La Région pourrait mettre en place un partenariat financier entre collectivités (communes, Métropoles, Départements, Région). Elle pourrait permettre aux acteurs d'acheter du matériel à coût plus attractif en se portant caution auprès des établissements de crédit.

- ✓ **Inscription d'un volet solidarité dans chaque plan régional (SRDEII, SRADDET etc), à l'instar de ce qui est fait pour l'environnement :**
 - Pour faciliter la mise en œuvre de projets territoriaux de développement social permettant de dépasser le cloisonnement des dispositifs administratifs et la multiplicité des intervenants ;
 - Pour améliorer les modes de coopération entre acteurs publics et le monde associatif par notamment une contractualisation pluriannuelle (Définition claire d'objectifs et de moyens mis en œuvre et mise en place d'un système de contrôle et d'évaluation permettant de mieux responsabiliser les gestionnaires et d'établir un partenariat constructif avec les financeurs ;
 - Pour associer les intervenants sociaux et des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales ;
 - Pour contribuer à la conjugaison des solidarités de droit et d'engagement ;
 - Pour imaginer en partenariat avec la Région des programmes de formation de travailleurs sociaux, d'animateurs ou de médiateurs sociaux issus de quartiers populaires).

- ✓ **Mise en œuvre des propositions de l'avis adopté en décembre 2019 sur « l'accès aux soins : comment réduire la fracture territoriale ? »**

Sport – Jeunesse - Vie associative

1. Constat

L'épidémie de COVID-19 a particulièrement impacté à la fois les secteurs du sport, de la culture et humanitaire. La commission a souhaité travailler sur trois points apparus comme plus saillants pendant la crise. **Cette crise a été révélatrice du rôle essentiel joué par les associations.** Les pouvoirs publics, notamment la Région doivent prendre en compte l'existence des réseaux (URIOPSS, URAF, URAHJ, UNAT, CROS, Fondation Abbé Pierre, COFAC ...ainsi que le MOUVEMENT ASSOCIATIF) en tant qu'interlocuteurs pour toutes actions, aides et interventions au service des plus démunis afin d'éviter la dispersion des volontés.

- **Des jeunes concernés et plus actifs en matière de bénévolat face à la crise sanitaire :**

Dans tous les domaines associatifs d'interventions, les personnes plus âgées largement majoritaires parmi les bénévoles, n'ont plus pu assurer leur présence habituelle, contraintes à rester chez elle pour se protéger de l'épidémie. Spontanément, ces bénévoles ont été relayé sur le terrain par des bénévoles plus jeunes, rendus disponibles par la mise en pause des activités économiques, scolaires et universitaires et donc fortement mobilisés.

Un grand nombre de ces actions bénévoles ont été menées à titre individuel ou par des collectifs spontanés autour d'un quartier ou d'une thématique en complément du travail des associations déjà mobilisées.

Ce public, jeune et dynamique, n'est pas disponible en permanence mais il serait très judicieux de pouvoir le recenser pour le mobiliser plus facilement. Pour plus d'efficacité, cette mobilisation individuelle qui a parfois eu du mal à trouver sa place mériterait d'être organisée ou du moins coordonnée. En parallèle, il a souvent été compliqué de réellement utiliser les moyens humains disponibles via la réserve civique par manque de maîtrise du dispositif.

➤ **La période de confinement a percuté très fortement le cœur du projet associatif : participer au « vivre ensemble » et organiser le « faire ensemble » :**

La crise a également accentué les difficultés de nombre de structures associatives déjà fragilisées notamment financièrement. Elle a, dans le même temps, mis en lumière leur capacité de résilience et leur rôle indispensable en situation de crise, en complément de l'action publique parfois défaillante durant la période concernée. En dépit des difficultés, la présence territoriale et la capacité d'engagement des associations et de collectifs citoyens ont permis à celles-ci d'apporter les réponses de soutien à ceux qui en avaient un besoin essentiel. De nombreuses structures ont également su déroger à leur objet habituel, sportif ou culturel par exemple, et ont fait preuve d'une grande solidarité et capacité d'adaptation en intervenant dans le champ de l'accompagnement des plus fragiles ou plus précaires.

De façon générale, les associations ont un rôle primordial sur les questions de pauvreté et de précarité qui vont devenir de plus en plus prégnants. L'importance du tissu associatif au service des territoires et des populations de la Région SUD a déjà été démontrée dans l'avis rendu par le CESER au printemps 2020 qui préconisait déjà de renforcer la capacité de fonctionnement des associations dans le long terme, ainsi que la capacité de financement des actions à mener. En complément, il faudrait faciliter une intervention concertée et centralisée plus importante et plus rapide en cas de crise.

➤ **La crise sanitaire a eu des répercussions brutales sur la jeunesse :**

Décrochage scolaire, arrêt des formations, fragilisation des lieux d'apprentissage, perte de job étudiants, contraction du marché du travail qui touche les jeunes en premier, précarisation financière de certaines familles, difficulté d'accès aux soins, isolement... Les jeunes de la région SUD ne sont pas épargnés et doivent être soutenus.

2. Propositions

- ✓ **Accompagner l'évolution et la multiplicité des formes d'engagement par un dispositif de recensement des jeunes mobilisables en cas de crise.**

On pourrait envisager la piste d'un service civique susceptible de devenir le moteur d'actions utiles et nécessaires à la collectivité dans le cadre de la réserve citoyenne. Faire le lien avec le service national universel.

- ✓ **Pérenniser la capacité d'action des associations en s'appuyant sur l'ensemble des propositions faites par le CESER dans son avis sur la place du tissu associatif au service des territoires et des populations de la Région SUD, joint en annexe.**

- ✓ **Renforcer la capacité d'action avec la mise en place par la Région d'une cellule de crise s'appuyant sur les têtes de réseau pour coordonner les actions, en s'affranchissant des lourdeurs administratives des délégations ministérielles et nationales moins efficaces localement.**

Un recensement préalable des « associations ressources » sur tout le territoire, y compris hors champ d'intervention habituel, devrait être fait en amont par la même cellule.

- ✓ **Mettre en place un fonds « d'urgence permanent » porté par la Région et alimenté par diverses collectivités ou Institutions (CAF, Métropoles, Départements...) et qui pourrait être mobilisé rapidement pour assurer la continuité d'activités et la trésorerie des associations en cas de crise.**
- ✓ **Mettre en place un plan d'action multipartenaires en faveur des jeunes qui servent d'amortisseur.**

Lycées, patrimoine et Investissements régionaux

1. Constat

Pendant la période de confinement général de la population, le numérique a été l'alternative privilégiée pour assurer la « continuité pédagogique », faisant des technologies de l'information une réponse à la fermeture des établissements scolaires.

Si cette situation a permis une continuité pédagogique - souvent très partielle - elle a mis au jour des points de difficultés ou de vigilance, qui font l'objet des préconisations proposées ci-après.

2. Propositions

✓ **Un accompagnement pour les enseignants**

La situation particulière qui a été traversée et que nous pourrions hélas être amenés à revivre, ne doit pas être érigée en situation permanente : l'enseignement scolaire doit être effectué en présentiel (gage d'égalité d'accès), les interventions à distance ne doivent relever que de l'appui.

Cependant, afin d'être mieux préparé à l'avenir, et pour aborder au mieux un enseignement pouvant évoluer temporairement vers un système pour partie à distance et pour partie en présentiel, la Région pourrait agir sur les points suivants :

- Mettre en place, **en collaboration avec l'Education Nationale**, un programme visant à doter tous les enseignants d'un matériel numérique professionnel performant. S'agissant d'une compétence Education Nationale, la Région pourrait intervenir non pas financièrement mais plutôt en lui faisant bénéficier de son savoir-faire et de sa connaissance en matière de recensement des besoins et au niveau des outils numériques existants sur le marché.
- Apporter un soutien logistique (salles, prêt de matériels ...) à des programmes de formation des enseignants sur les outils numériques d'enseignement à distance.
- Agir auprès de l'Education Nationale pour que ces points soient inclus dans le programme de formation continue des enseignants.
- Participer à la mise en place de logiciels adaptés au distanciel : gestion de l'assiduité, outils permettant une juste évaluation du travail fourni par les élèves...
- Participer, avec les éditeurs et les enseignants, à la mise en place d'outils communs pour les cours à distance, et pouvoir communiquer avec les élèves et les familles sur les modalités retenues.
- Afin de disposer d'un support pédagogique si cela était à nouveau nécessaire, la Région devrait développer l'outil qu'elle a mis en place sur Atrium, qui permet de faire des Visio. Cet outil présente l'avantage d'être sécurisé, ce vers quoi devraient tendre les applications utilisées par les enseignants.
- La collaboration entre Etat et Région sera la clé pour trouver les solutions adaptées.

✓ **Un accompagnement pour les élèves**

- Si des tablettes ont été distribuées par la Région à la rentrée 2019 dans 85 % des lycées, principalement pour permettre l'accès aux ouvrages numériques, il devient indispensable de vérifier que ces matériels sont dotés des programmes nécessaires pour un enseignement à distance d'une part, et d'autre part, de s'assurer de la bonne formation de tous les élèves à l'utilisation de ces outils éducatifs.

- Veiller à l'accès à des outils dédiés et disponibles pour chaque élève, et réfléchir à des alternatives à l'absence de connexion dans les familles aux problèmes des logements trop petits et inadaptés pour un travail à distance : Envisager des regroupements à effectifs réduits dans des lieux dédiés. En milieu urbain, cela pourrait se faire dans un lycée de regroupement, un centre social, un foyer associatif...et en zones rurales, souvent désertifiées et sans foyer associatif, ni centre social ou lycée de regroupement à proximité, dans d'autres lieux adaptés existants : une école primaire par exemple ou une salle municipale mise à disposition par les communes ...
 - Etudier la faisabilité technique et financière d'un prêt ou d'une mise à disposition temporaire d'une box ou clé 4G, dotée d'un forfait internet adapté à la durée des cours dématérialisés.
- ✓ **Des propositions pour tous**
- Programmer régulièrement des essais de fonctionnement et d'utilisation de l'enseignement distanciel, pour les élèves et les enseignants, afin de ne pas se retrouver avec des difficultés d'utilisation
 - Mettre en place une veille sur les capacités techniques suffisantes des systèmes en cas de connexions intenses avec un très grand nombre d'utilisateurs
 - Associer les représentants des enseignants et des familles, à des réunions d'information régulières sur l'enseignement distanciel.

Cette crise a mis au jour les difficultés liées à la mise en œuvre du numérique éducatif, et plus largement des problématiques à la fois technologiques et sociales auxquelles ont été confrontés les élèves, les familles, les enseignants.

Au-delà d'efforts financiers demandés à la Région, c'est avant tout de la méthodologie et une meilleure anticipation qui sont attendues par les membres de la communauté éducative : parents, élèves, enseignants, personnels.

Tourisme

1. Constat

Le tourisme est une activité essentielle à l'économie régionale. Quelques chiffres en témoignent avec 13 % du PIB régional, 19 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 120 000 emplois. De plus, si on tient compte de tous les acteurs directs et indirects (Hôtellerie-Restoration, Sports, Culture, Agriculture, Artisanat, Parcs Régionaux) qui interviennent dans le développement touristique régional, cette filière représente la première activité économique de la région (dont 70 % dans les départements alpins.).

Si la crise sanitaire actuelle a fait prendre conscience de l'importance du tourisme dans l'économie, elle a également mis en lumière deux éléments forts :

- Son extrême fragilité car fortement dépendant du contexte économique, politique, social, sanitaire et environnemental avec une compétence partagée qui ne facilite pas la gouvernance entre acteurs, pourtant essentielle à l'efficacité de toute politique publique en particulier en cas de crise
- Sa capacité de résilience qui à partir du tourisme local et de proximité a permis d'attirer les touristes nationaux et pallier le manque de clientèle internationale. En effet, même s'il est encore trop tôt pour établir un bilan chiffré de la saison estivale en région le niveau de fréquentation et de consommation touristique de la clientèle française auraient permis de compenser une partie des pertes enregistrées durant la période de confinement (près de 7Md d'€ de pertes, 98 % de professionnels touchés, 17 % d'établissements en grande difficulté à ce jour) .Toutefois il convient de distinguer de ces premiers constats, les effets déléteurs de la crise sur certains établissements, certaines filières (hôtellerie de luxe, croisières, tourisme d'affaires ...) ou sur les emplois du secteur particulièrement touchés en région (saisonniers, personnel THR, guide conférencier).

2. Propositions

Indépendamment du plan « Marshall » engagé par la Région pour contribuer à sauver le tourisme régional dans la période de crise, il convient de reconsidérer le développement de cette activité à partir de ses atouts et fragilités à travers plus de proximité, de solidarité, de coordination et de réactivité afin d'améliorer sa capacité de résilience, indispensable à sa pérennité et au maintien des emplois. Pour y parvenir, la commission préconise :

✓ ***Le développement et la promotion d'un tourisme intrarégional fédéré autour de projets***

Au-delà d'une campagne de communication grand public nécessaire, il s'agira de valoriser les potentialités d'un territoire en lien avec le tourisme durable par des aides spécifiques à l'investissement sur les déclinaisons des objectifs prioritaires de cette politique touristique : tourisme cyclo, pédestre, équestre, agro tourisme, tourisme patrimonial, etc... Ces aides devraient être financées par la Région avec un objectif de valorisation du potentiel de chaque territoire et ce dans tous les domaines de l'action touristique avec un soutien particulier pour les communes rurales. Ce tourisme présente en effet l'avantage de reposer sur une très grande diversification de l'offre en matière de diversité de paysages, d'activités, de structures d'accueil, de patrimoine bâti et naturel. Par ailleurs, cette richesse s'accompagne d'une possibilité d'accueil en toutes saisons pour des publics diversifiés tout en contribuant à diminuer les coûts de transport et d'empreinte carbone ! la situation actuelle qui a mis en exergue l'impact climatique sur le développement du tourisme en région exige l'acceptabilité et la solidarité de tous les acteurs (habitants, entreprises, associations, professionnels, institutionnels).

✓ **La régulation des flux touristiques à travers des activités touristiques tout au long de l'année** en s'appuyant sur :

- Une communication dématérialisée grand public sur les offres disponibles à travers une meilleure information sur le portail dédié existant
- Le soutien et la promotion des filières non saisonnières permettant l'emploi durable et une diversité d'accueil au service de l'économie des territoires concernés ainsi que des événements touristiques ou ayant des retombées sur le tourisme (sport, culture...).

✓ **Une gouvernance plus inclusive et solidaire** à travers :

- Une coordination et une collaboration renforcées entre acteurs sur un même territoire et notamment avec l'ensemble des partenaires économiques locaux, les Parcs Régionaux et les institutionnels afin de favoriser une meilleure communication sur les politiques publiques et les dispositifs existants et contribuer à une démarche partagée pour un tourisme responsable, durable et inclusif
- L'intégration d'une culture de résilience dans les nouvelles structures de gouvernance
- La création d'une cellule de crise pour assurer un rôle de veille et d'anticipation pour tous les risques pouvant impacter les acteurs directs et indirects du Tourisme (dont la santé notamment) avec un dispositif de suivi des défaillances d'entreprise
- La valorisation de parcours touristique régionaux vertueux.

Cet enjeu de gouvernance ayant été à plusieurs reprises souligné par le CESER, il est urgent que l'ensemble des acteurs concernés mettent à profit la situation actuelle pour se mobiliser dans ce sens.

✓ **Un parcours de formation professionnelle adaptés aux salariés (es) saisonniers(es) du tourisme** notamment en intersaison, afin d'acquérir des compétences multiples et complémentaires au service d'une pluri activités, gage de durabilité d'un emploi tout au long de la vie.

✓ **La poursuite des aides aux entreprises touristiques touchées par la crise sanitaire jusqu'en 2021** pour les aider à renforcer leurs fonds propres et en matière d'investissement pour leur permettre de réinvestir et d'innover.

Culture, Patrimoine culturel

1. Constat

Cette crise a permis de mettre en lumière la fragilité du secteur de la culture, malgré son importance pour l'économie régionale et l'emploi.

La réactivité de la Région et de l'Etat ont été réelles et des sommes importantes ont été débloquées pour soutenir le secteur culturel et tenter d'amortir le choc. Cependant, les

conséquences de la crise sont telles que les sommes versées risquent de ne pas suffire pour répondre aux besoins de relance du secteur. Les structures culturelles devront nécessairement, de leur côté, envisager une mutation de leur modèle, avec l'accompagnement de la Région.

La commission « culture, patrimoine culturel » du CESER a orienté sa réflexion autour de quatre propositions qui reflètent les grands enjeux que suscite la crise actuelle.

2. Propositions

✓ **Les nouvelles normes sanitaires pour l'accueil des publics**

Les normes sanitaires à mettre en place pour l'accueil du public entraînent, outre des problématiques telles que la réorganisation des espaces et un surcoût pour les structures, la nécessité de former spécifiquement le personnel d'accueil et d'entretien.

La Région pourrait contribuer à une démarche de valorisation des qualifications spécifiques nécessaires au respect de ces normes sanitaires, en menant une réflexion sur la possibilité de « labelliser » les nouvelles compétences de ces personnels d'accueil et d'entretien, dans l'objectif de sécuriser leurs parcours professionnels et de consolider leurs contrats. Pour accompagner la démarche, il pourrait être fait appel des groupements d'employeurs dans le secteur culturel, ou à des associations.

De plus, la communication relative aux nouveaux protocoles d'accueil (limitation du nombre de visiteurs simultanés, nécessité de réservation de créneaux...) est à renforcer, avec si besoin une aide ponctuelle de la Région pour faire face au surcout engendré.

✓ **Le développement du numérique**

Au cours de la période de confinement, les pratiques liées au numérique se sont développées ou renforcées. Tout en restant vigilant et sans réduire l'accès à la culture au numérique, le CESER formule les trois préconisations suivantes :

- Renforcer le cadre d'intervention régional en matière de création par l'ajout d'un volet « soutien au numérique dans la création ».
- Mettre en place une plateforme, qui pourrait être inter régionale, regroupant les tous les spectacles numériques régionaux. Cette plateforme pourrait intégrer un espace d'échanges permettant aux spectateurs de s'exprimer et de partager ce que l'absence de contact physique impose.
- Développer et/ou accompagner la mise en place d'outils numériques d'initiation aux pratiques culturelles, pour des séances d'initiation aux pratiques artistiques – par exemple, et sans être exhaustif : le dessin, le solfège, les techniques de prise de son, de photographie...avec la possibilité de mixer un enseignement numérisé avec des possibilités de regroupements, en respectant les contraintes sanitaires.

✓ **Les métiers de la culture méconnus ou oubliés**

Certains métiers de la culture, aux effectifs plus faibles, et particulièrement bien implantés dans la Région, ont moins attiré l'attention que d'autres : restaurateurs d'œuvres d'art, artisans d'art, guides interprètes, guides accompagnateurs (en montagne, de découverte du patrimoine...), auteurs auto-édités et petites maisons d'édition...

Pour ces métiers, le CESER propose de les prendre pleinement en compte dans les dispositifs de soutien régional, tels que le plan régional « Terre de Culture », et de les

valoriser au sein des cadres d'intervention régionaux. Dans le domaine du livre, la Région pourrait envisager un soutien à la tenue de petits salons du livre, et impulser auprès de bibliothèques, médiathèques, des rencontres, des animations, des débats, qui aideraient au maintien de la visibilité des auteurs et des œuvres.

Enfin, il faudrait amorcer des démarches pour la mise en place d'une « table-ronde » préfigurant une instance consultative de type COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle), cela pourrait être une première réponse pour mener et approfondir la réflexion.

✓ **La question de la pérennité des festivals**

Les « Etats Généraux des festivals » annoncés par la Ministre de la Culture Roseline Bachelot, doivent se tenir prochainement à Avignon. La question du devenir des petits festivals va être posée. Sur ce volet, le CESER suggère à la Région de se positionner comme « chef de file » d'un plan de soutien coordonné entre l'Etat et tous les échelons territoriaux, et de porter particulièrement son attention et ses efforts sur les festivals ne bénéficiant pas d'une visibilité nationale. Il pourrait aussi être envisagé que, grâce à l'aide de la Région, de grands festivals puissent rencontrer d'autres publics en intervenant dans un périmètre rural autour de leur point d'ancrage.

Le CESER préconise que la concertation et la coopération soient renforcées entre collectivités, et également avec l'Etat. Par exemple, la Région pourrait prendre une initiative dans l'urgence, sur les modalités d'un mécanisme de compensation de la perte de recettes liée à la baisse drastique des jauges imposées par les dernières mesures sanitaires prises pour lutter contre l'épidémie. La priorité pourrait être orientée vers les « petits lieux » ou « petites salles de spectacle » qui se trouvent aujourd'hui les plus en difficulté.

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et littoral

1. Constat

Les mesures de confinement prises pour limiter la propagation du virus COVID19, en l'absence de tests de dépistage, de masques de protection, et de gel hydroalcoolique disponibles, avaient pour objectif principal la protection de la population en évitant les points de rencontres et de contacts.

Le secteur agricole régional est composé à plus de 82% d'exploitations de moins de 50 ha, avec des productions végétales assurant les 2/3 du revenu agricole. Un grand nombre de ces productions, peu mécanisables, à forte valeur ajoutée, et très utilisatrices de main d'œuvre, ont été touchées par ces mesures restrictives, tant pour la récolte que pour le transport vers les lieux de commercialisation.

La période d'isolement liée à la pandémie de COVID19 a mis en évidence la domination des marchés d'approvisionnement en produits frais et manufacturés, hors métropole,

des entreprises de la moyenne et de la grande distribution, au détriment des producteurs et des industries agro-alimentaires locaux.

Face à la pénurie de certains articles et de produits frais, des enseignes de la moyenne et de la grande distribution se sont tournées vers les producteurs locaux pour essayer de compenser l'approvisionnement qui faisait défaut. Cependant, la difficulté de ces magasins à adapter leurs contrats d'approvisionnement, et l'absence de référencement, n'ont pas permis de répondre totalement à la demande.

Trois typologies de public sont concernées :

Les consommateurs, qui ont besoin d'avoir accès à des produits alimentaires de première nécessité et à des produits frais, qui se décomposent en deux catégories :

Ceux qui sont proches des lieux de productions ;

Ceux qui habitent les grandes villes, et qui sont dépendants des circuits de distribution ;

Les producteurs (agriculteurs, pêcheurs), qui sont dépendants d'un ensemble de partenaires indispensables au maintien de leurs activités (fournisseurs de matière première, de pièces détachées, transporteurs, ouvriers, ...)

Les commerces de proximité et la distribution, touchés par les problèmes d'approvisionnement.

2. Propositions

Il est proposé de prendre en compte deux points prioritaires sur lesquels la Région pourrait intervenir :

Les circuits courts, avec la question de l'approvisionnement en produits frais régionaux au plus près des consommateurs ;

L'accès à l'information, notamment avec le développement des réseaux numériques.

✓ **Circuits courts :**

- Développer la plate-forme régionale d'informations, initiée par la Région pour répondre à la crise, mettant en relation les producteurs en capacité de mettre à disposition tout ou partie de leur production avec les acheteurs et les consommateurs, en prenant en compte les outils existants localement, pour cela, il est important de :

En amont

- Poursuivre et mettre en valeur l'organisation des filières de productions ;
- Développer un logiciel régional, fédérateur, permettant de rechercher et d'identifier les producteurs et les productions sur le territoire régional, en s'appuyant sur les initiatives locales déjà mises en œuvre ;

En aval

- Mettre en ligne cette plateforme auprès du grand public, des EPCI, PNR, des entreprises de transformation agroalimentaire, ... ;

- Organiser et prévoir un réseau de transporteurs en capacité de récupérer la marchandise et de faire le lien entre les producteurs et les lieux de distribution (magasin de producteurs, moyenne et grande distribution, marchés d'intérêt nationaux, marchés de producteurs, ...).
- Mettre en œuvre un accompagnement structuré avec un fond de soutien, pour la transition alimentaire des restaurations collectives.
- Poursuivre les mesures déjà engagées par la Région sur les circuits courts et développer une réelle politique de proximité avec l'appui des collectivités au plus près des citoyens, de leurs besoins et difficultés ;
- Mettre en place des mesures d'aides pour la création et l'organisation d'une distribution de ventes ambulantes approvisionnées par les producteurs et les entreprises de transformation locales, pour aller au plus proche de la population isolée, et ce, d'autant plus lorsque les marchés paysans sont supprimés pour des raisons sanitaires ;
- Mettre en œuvre une organisation permettant de récupérer les invendus et les reconditionner pour les mettre à disposition des banques alimentaires....

✓ **Information – réseau numérique**

- Poursuivre le développement des réseaux à haut débit (généraliser la 4G) sur l'ensemble du territoire, pour supprimer les zones blanches et grises des petites vallées et des zones de montagne, pour permettre à tous les producteurs d'être connectés et de répondre aux appels d'offre, ... ;
- Imaginer une campagne de communication sur les productions locales ;
- Créer des cycles d'informations auprès des scolaires et du grand public, sur les rythmes de productions agricoles et halieutiques, ainsi que sur la qualité nutritionnelle de ces produits ;
- Mettre en œuvre une campagne de communication sur l'alimentation et plus particulièrement sur le principe « nutrition -santé » avec l'appui d'un organisme de recherche comme l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale).

En complément

- La Région SUD doit être moteur pour impulser une réelle politique d'aide à la création des **projets alimentaires territoriaux** (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.... Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles, agroalimentaires, artisans, citoyens, etc).
- Introduire la notion de **« sécurité alimentaire »** dans le SRADDET pour répondre pleinement à la réalisation des PAT, en préservant les terres agricoles et les exploitations, pour assurer une souveraineté alimentaire territoire par territoire.

Aménagement du territoire, des Massifs, Habitat, Logement, Foncier

1. Constat

En matière d'aménagement du territoire et d'habitat, de nombreux éléments ont déjà été fournis par la commission dans le cadre de sa contribution à l'avis sur le SRADDET et de l'auto-saisine en cours sur le logement.

De nombreuses propositions ont été émises par les conseillers de la commission lorsqu'ils ont été sollicités sur le thème « tirer les enseignements de la crise ».

Il n'est de toute évidence pas possible de les présenter toutes. Il est donc proposé d'en retenir deux, parmi celles qui ont été le plus citées, et qui sont en lien avec le périmètre de notre commission : Il s'agit des problématiques liées à l'espace disponible dans les logements, qui ont été exacerbées lors de cette crise, et de la question du non logement ou du mal logement, amplifiée à l'extrême lors de la période de confinement.

Pour lutter contre l'épidémie du Covid-19, un confinement général de la population a été mis en place dès la mi-mars et a duré 2 mois. Ces mesures de protection et de confinement liées à la pandémie au CORONAVIRUS, imposées à l'ensemble de la population française, par arrêtés et décrets, à compter du 14 mars 2020 et jusqu'au 11 mai suivant, ont été contraignantes en raison des restrictions fortes en matière d'autorisation de sortie du domicile et de limite des déplacements dans le temps (une heure de sortie par jour) et dans l'espace (moins d'un km autour du domicile), d'accueil des enfants et des jeunes dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, de déplacements professionnels et d'accueil dans les entreprises.

Avec la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Région a compétence pour promouvoir le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat. À travers ses principaux domaines de compétence (développement économique, énergie-climat, etc.), la Région peut ainsi soutenir des actions liées à la rénovation énergétique, au logement des jeunes, à la politique foncière, etc. Elle assure principalement un rôle de contribution au financement.

Elle peut donc être un acteur majeur et avoir un rôle moteur dans l'accompagnement et le soutien à la mise en place de dispositifs et d'actions sur des problématique connues et qui ont été mises en lumière lors de cette crise sanitaire.

Le CESER souhaite attirer l'attention sur deux points en particulier, qui sont développés ci-après, et assortis de préconisations.

En raison des mesures de confinement imposées :

- Des salariés sont retournés chez eux, soit en télétravail, soit en chômage partiel ;
- Des enfants sont restés chez eux à étudier à distance ;
- Les sorties, très limitées, ont imposé aux familles une gestion du temps et de l'espace de leurs lieux d'habitation.

Ce confinement dans des logements souvent exigus et pas toujours bien isolés ni bien équipés en matière d'accès internet, voire relevant de l'habitat indigne a mis en évidence des points sensibles, et ce, plus spécifiquement en milieu urbain, dans les zones densément peuplées et les quartiers les plus défavorisés disposant de peu d'aménagements urbains extérieurs.

Par ailleurs, lors de la période de confinement, les personnes précaires et sans abris ont été particulièrement touchées par les conséquences de la fermeture de nombreux services et équipements publics. Ainsi, ces personnes ont été privées d'accès aux conditions de vie les plus élémentaires : accès à l'eau, accès aux sanitaires.

2. Propositions

La Région pourrait contribuer à apporter des réponses en favorisant la mise en place d'instances de réflexion sur la question, telles que :

- Mettre en place un groupe de travail avec les promoteurs et les architectes, pour faire évoluer la conception des logements afin de privilégier la construction verticale de moyenne hauteur qui intégrerait des espaces de vie communs, végétalisés, attractifs type Cité radieuse de Marseille conçue par Le Corbusier. L'objectif serait de penser puis de créer un habitat collectif agréable à vivre et vecteur de lien social tout en diminuant l'emprise foncière, de créer des logements permettant des espaces de vie « rattachés » synonymes de bien être : terrasses, toits « collectifs » végétalisés et aménagés pour en faire des lieux de rencontre et de vie sociale. Par exemple, un jardin avec jeux d'enfants pourrait être installé sur des toits de résidences et immeubles.
- Agir auprès des communes et groupements de communes afin que les PLU et les PLUI réservent de manière impérative, dans chaque ensemble ou quartier, des espaces permettant la création de lieux d'animation. Ces lieux pourraient être utilisés pour des regroupements d'élèves en petits effectifs, pour assister à une classe virtuelle, ou encore occupés par des télétravailleurs afin de rompre leur isolement en restant dans le respect des règles liées au confinement ou à la distanciation nécessaire.
- Agir auprès des opérateurs de l'internet pour développer et intensifier les réseaux à haut débit ;
- Mettre en œuvre les règles du SRADDET visant à développer la biodiversité en ville (LD2-Obj37) et les objectifs 35 et 36 pour lutter contre l'habitat indigne ;
- Elargir les moyens et pouvoirs des instruments publics de régulation du foncier (EPFR) avec participation de tous les acteurs du logement, afin qu'en matière de réemploi de locaux, il puisse être étudié la faisabilité de créer des logements sur les espaces de bureaux libérés par le télétravail ;

A travers ses compétences d'une part, et son positionnement en tant qu'acteur majeur de la planification, la Région pourrait, en s'appuyant sur les associations de terrain, mettre en œuvre ou participer à des démarches visant à :

- Améliorer la coordination des différents acteurs de la solidarité et des collectivités territoriales compétentes ;
- Trouver des synergies entre l'hébergement d'urgence et le logement ;
- Soutenir la création de structures spécifiques, à coût maîtrisé, rapides à mettre en œuvre administrativement et techniquement, et faciliter les conditions d'accès à l'hébergement d'urgence au-delà des critères de baisse de la température : ouverture à tous publics en situation de détresse ;
- Soutenir, pour les sans-abris, la création de lieux « de dignité retrouvée » avec sanitaires, douches et points d'eau accessibles 24h / 24 !
- Ouvrir des centres de 1ers soins, type dispensaire, permettant un premier diagnostic puis orientation vers le service de santé adapté !

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

1. Constat

Les mesures de confinement liées à la crise sanitaire pour limiter la propagation du CORONAVIRUS ont eu un impact important sur nos modes de transports collectifs.

En effet, les mesures sanitaires imposées aux entreprises afin de respecter la distanciation sociale, n'ont pas toujours pu être mises en place. Les entreprises se sont adaptées en proposant le développement du télétravail, alors que d'autres ont mis leur personnel en chômage partiel. Quelques entreprises ont pu continuer à travailler en respectant des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire renforcées.

De fait, de nombreux salariés, entrepreneurs, professions libérales, ne se sont plus déplacés pour aller sur leurs lieux de travail, et les personnes autorisées, ont souvent délaissé les transports en commun (trains, cars, bus, métros, tramways) au profit de moyens individuels, voiture, deux roues, ou marche à pied, répondant mieux à leurs horaires et à leur notion de sécurité sanitaire.

Par ailleurs, les établissements scolaires et universitaires étant fermés, l'enseignement s'est adapté en mettant en œuvre des cours à distance, pour répondre aux besoins de la scolarité des élèves et étudiants. Ces derniers n'ont plus utilisé les transports en commun ni les transports scolaires mis à leur disposition.

Parallèlement, les organismes de transports collectifs ont pris des mesures de restriction, le service de cars de ramassage scolaire a été suspendu, le service de transport interurbain a été très limité, ainsi que le nombre de trains régionaux ...

Ces mesures, ont eu un impact négatif sur le report modal avec une limitation des places et de l'offre, et, au-delà, sur l'économie d'un grand nombre d'entreprises de transport, et plus particulièrement de transport de voyageurs.

La coordination entre les différentes autorités organisatrice voire avec les services de l'État a profondément manqué pendant la période de confinement pour apporter une réponse aux usagers.

La commission transport et écomobilité a retenu trois sujets liés à la situation de crise :

- Le pilotage et la coordination des transports pendant et hors période "épidémique" pour répondre aux besoins des populations ;
- Le suivi de la mobilité et le questionnement sur un observatoire "réactif" des mobilités ;
- La répartition des espaces publics dévolus aux modes de transports, dont la piétonisation.

2. Propositions

Les pistes de réflexion ont amené les conseillers de la « commission transport et écomobilité » à proposer des mesures d'intervention, pour chacun des sujets traités, telles que :

En matière de pilotage et de coordination des transports pendant et hors période "épidémique" pour répondre aux besoins de déplacement des populations :

- Relancer les enquêtes ménage pour mettre en évidence les habitudes de déplacements des habitants sur l'ensemble du territoire régional; ces enquêtes pourraient s'accompagner d'une enquête sur le transport de marchandise pour lequel les données mériteraient d'être complétées ;
- Identifier les besoins réels de la population, afin d'adapter l'offre de transports répondant aux besoins du plus grand nombre dans le cadre d'un parcours voyageur comprenant plusieurs modes de transports ;
- Créer ou Recréer des lieux, des instances de concertations entre les usagers, les associations d'usagers, l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) qu'est la Région et le ou les exploitants des modes de transports, sur le principe des comités de lignes organisés par la Région et la SNCF, pour faire remonter et entendre l'expression des usagers ;
- Recréer une instance de concertation opérationnelle avec des représentants de la société civile (associations usagers, organisations patronales organisations syndicales ...). Cette instance pourrait notamment maintenir la concertation pendant les périodes de crises (exemple comité des partenaires loi SRU) et avoir un suivi complémentaire au comité de ligne. Cette instance pourrait aussi être émaner du CESER ;
- Créer une plateforme d'informations pour faire remonter l'expression des usagers ;
- « Upgrader », « rendre plus performants » et regrouper les outils d'informations existants sur les parcours et horaires des différents modes de transports pour en faire un outil efficace sur l'ensemble du territoire régional avec une mise à jour en temps réel pour « coller » à l'actualité du moment ;
- Améliorer la coordination des différents modes de transport et des différentes autorités organisatrices pour apporter une meilleure réponse aux problèmes d'intermodalité et de fréquence des divers moyens de transport (train, bus) ;

- Favoriser les déplacements en transport collectif dont le train, plus à même de transporter un maximum de voyageurs dans des règles sanitaires obligatoires, avec une communication de l'offre optimale, maintenir les gares et les haltes ferroviaires d'intérêt stratégiques.
- Aider et mettre en place le PDE devenu plan mobilité pour l'ensemble des entreprises en privilégiant le transport collectif.

En matière de suivi de la mobilité et de questionnement sur un observatoire "réactif" des mobilités :

- Créer une application collaborative, sorte de guichet unique, qui permettrait de faire remonter aux AOT/AOM en temps réel les dysfonctionnements des transports. Des informations seraient ainsi remontées en temps réel et traitées rapidement par les AOT ;
- Créer une instance de coordination des AOT pour traiter tout type d'informations relatif aux transports de voyageurs ; la Région ayant, par la loi NOTRe, la responsabilité de l'organisation de la mobilité interurbaine, pourrait être le leader de cette instance ;
- Consolider l'information relative aux données « transport » et en faire un open data pour les particuliers et les entreprises ;

En matière de répartition des espaces publics dévolus aux modes de transports, dont la piétonisation.

- Aménager des pistes de circulation pour les vélos et trottinettes avec les autorités organisatrices (EPCI), pour améliorer l'accès aux plateformes multimodales et aux transports publics ;
- Créer un schéma régional des mobilités ou un plan régional de transport multimodal qui s'impose à tous les EPCI ;
- Soutenir la création de voies de circulation dédiées pour les transports collectifs ;
- Développer l'emport des vélos à bord des cars LER en référence à la loi LOM ;
- Accélérer la réalisation du schéma régional des véloroutes et voies vertes, une des compétences de la Région.

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

1. Constat

➤ **Circulation restreinte des personnes ; des Nations isolées à travers le monde**

La situation que nous avons vécue sur le plan international est totalement unique ; près de la moitié de l'humanité a été confinée au même moment. L'économie mondiale a été lourdement affectée, **la circulation des personnes et des marchandises ayant été largement bloquée. L'arrêt d'une multitude d'aéroports** a marqué la chute du trafic et **consacré la fermeture des frontières. La plupart des pays se sont refermés et l'économie mondiale a été bloquée.**

Cette situation inédite n'a pas d'équivalent depuis plus de 80 ans. Cela a entraîné **de lourdes conséquences** sur des pans entiers de notre économie liés à l'international. Notre Région a bien évidemment été touchée par cette crise.

➤ **De la nécessité de repenser totalement l'approvisionnement de notre outil industriel**

Avec la crise sanitaire, nous avons pris conscience des faiblesses qui concernent l'approvisionnement de nos industries dont la fragilité a été mise en évidence ; nous avons pu ainsi observer une dépendance de la France dans des secteurs essentiels à la bonne marche de notre économie et plus globalement de notre société. La crise du Covid-19 a par conséquent mis en lumière la nécessité de réindustrialiser les territoires.

Cette situation économique souligne les carences de notre Eco-système. Notre Région, et plus globalement la France et l'Europe, n'ont parfois pas su retenir des savoir-faire, des compétences, des capacités de production qui sont aujourd'hui maîtrisés par d'autres pays ; telle est la conséquence d'une spécialisation territorialisée de l'économie mondialisée.

Le système fiscal très favorable en R&D, mis en place sous les gouvernements Sarkozy et maintenu depuis, a cependant permis le maintien, voire le développement de pôles de recherche de pointe en France. Il n'en est pas de même pour la production. Il convient de rappeler que les délocalisations sont principalement liées aux coûts de production et/ou à la recherche du profit maximum. Avec ce constat, la nécessité d'amplifier le travail de simplifications normatives peut avoir un rôle bénéfique pour conserver nos entreprises sur notre territoire.

S'agissant de notre région, deux sujets importants nécessiteraient d'être étudiés plus spécifiquement :

1.1 La Région SUD a une position stratégique dans les échanges mondiaux notamment avec ses ports

On constate depuis quelques années une perte d'activité des ports de la Région, avec notamment le GPMM, qui ne sont plus les portes d'entrée naturelles des flux de marchandises et de personnes se déplaçant, au profit des ports du Nord de l'Europe. Cela renforce la dépendance de la Région et impacte l'approvisionnement par voie routière et ferroviaire. Il conviendrait, à la lumière de la crise sanitaire, de s'interroger factuellement sur les raisons profondes qui ont mené à cette perte de compétitivité et d'activité.

1.2 La crise pose la question de la relocalisation totale ou partielle d'activités industrielles et du potentiel qu'elles représentent à terme

Nous ne pouvons pas tout relocaliser, tout produire sur notre territoire Régional et/ou National. Cela n'est d'ailleurs ni nécessaire ni possible, mais nous devons conduire une réflexion sur les productions d'ordre stratégique en adéquation avec nos savoir-faire. Il faut ouvrir une réflexion sur une plus grande proximité entre le lieu de production et le consommateur ; outre l'enjeu stratégique, c'est également un enjeu environnemental et un enjeu de société.

➤ **Permettre aux TPE/PME de se renforcer à l'international en s'appuyant sur des réseaux de soutien local :**

Cette crise démontre la nécessité de construire et de renforcer une stratégie en pensant « réseau » et « appuis locaux » pour avoir une présence commerciale dans les pays dits stratégiques pour nos entreprises. Qu'il s'agisse des CCEF dans les pays, des sociétés de conseils spécialisées, des CCI françaises à l'étrangers, ou des agences de développement économiques régionales et métropolitaines ; toutes ces structures sont des points d'appui, des relais dans les pays pour garder le lien avec les clients, continuer la prospection, communiquer et promouvoir produits et services. Le service public et notamment les services économiques de la Région doivent pouvoir coordonner les acteurs du territoire qui ont pour rôle d'accompagner nos entreprises à l'étranger.

Il est en outre nécessaire d'introduire l'idée de « l'exportation collaborative » pour être plus fort à l'export.

Construire une stratégie qui favorise la synergie entre les entreprises pour mieux percer de nouveaux marchés ; c'est l'idée de l'exportation collaborative.

Suivant cette perspective, il s'agira de fédérer plusieurs entreprises autour d'un même projet et de proposer une offre plus complète pour affronter de nouveaux marchés avec davantage de visibilité. Un groupement d'entreprises pourrait à cet égard répondre à des appels d'offres plus importants, voir plus lointains.

➤ **L'agriculture une force pour notre économie régionale :**

Concernant les producteurs de fruits et légumes français, les constats sont multiples et frappent de différentes manières l'économie de notre pays. La fermeture des frontières a par exemple été l'opportunité de reprendre des parts de marchés, de favoriser la consommation de produits locaux (circuits courts) et a permis un maintien de l'activité dans ce domaine. Cependant, au plus fort de la crise, la main d'œuvre dans les exploitations a fait cruellement défaut du fait de la fermeture des frontières.

Il faut noter par ailleurs l'explosion du trafic céréalier en fluvio-maritime passant par notre région, descendant notamment de Bourgogne en direction de l'Italie. A titre d'exemple, Le port d'Arles a connu à cet égard un accroissement sensible de son chiffre d'affaires alors qu'en parallèle nous avons pu constater un arrêt total des flux de bois vers le Maghreb.

2. Propositions

- ✓ **Renforcer l'autonomie régionale dans la coopération transfrontalière en matière de santé**
- Identifier les compétences de la Région qui pourraient être renforcées pour faciliter les échanges médicaux et para-médicaux (matériels et humains) avec les régions limitrophes (Aur, Occitanie) et transfrontalières ou très proches (Italie, Suisse...)

- Il est souhaitable que les régions européennes donnent l'exemple d'une coordination sanitaire préparée, pour aller vers une organisation EUROPEENNE de la santé

- ✓ **Renforcer la veille sanitaire**
 - Installer une veille en direction de nos étudiants ERASMUS, afin de mieux gérer le rebond de la pandémie
 - Installer un guichet unique d'informations (via un site internet) pour connaître l'état de propagation du virus dans chaque région (exemple du site sur les allergies saisonnières). Plusieurs pays pourraient s'associer à cette démarche
 - Signaler les endroits considérés comme potentiellement risqués en région.

- ✓ **Gérer plus finement la libre circulation des produits industriels et agricoles**
 - Favoriser une nouvelle définition des relations bilatérales interrégionales en France et en Europe pour assurer des conditions de libre-circulation mieux adaptées notamment dans le domaine industriel et agricole.

- ✓ **Soutenir les entreprises et renforcer l'attractivité industrielle**
 - Intensifier et poursuivre le soutien des entreprises et de leurs emplois à travers notamment l'Agence de développement économique régionale risingSUD pour repartir à la conquête de nouveaux marchés
 - Donner davantage de moyens aux agences d'attractivité départementales, qui connaissent parfaitement leur territoire, pour qu'elles puissent, en lien avec risingSUD, attirer vers notre région des industries parties à l'étranger
 - Adapter les aides publiques de soutien à l'export pour des entreprises regroupées sur des projets alors qu'elles sont généralement destinées à des démarches individuelles ; il convient de s'ouvrir à de nouvelles méthodologies pour appréhender l'export.

Contributions des Collèges

1^{er} Collège

2^{ème} Collège

3^{ème} Collège

Contribution du 1^{er} Collège

Au-delà des contributions émises par les différentes commissions et synthétisées dans l'avis établi par le CESER, le 1^{er} collège dans toute sa diversité tient à exprimer son ressenti et sa vision d'avenir suite à la crise majeure que subit notre pays.

En préambule, il est utile de rappeler que de nombreuses incertitudes existent toujours sur la crise sanitaire plus de 10 mois après l'apparition des premiers cas. Le 1^{er} collège considère que l'on ne peut pas parler d'après Covid car le virus circule encore.

De nombreuses questions que se posent les entreprises n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes ou ont fait l'objet de réponses contradictoires entre elles au fur et à mesure que l'épidémie avance.

Il nous paraît important de rappeler que l'engagement responsable de tous les acteurs de la société dans l'application de telles mesures ne peut être possible que dans le cadre d'une relation de confiance réciproque dont la clé est une communication transparente, claire et cohérente de la part des pouvoirs publics.

Nous préconisons donc l'élaboration d'une stratégie de communication de crise (sanitaire ou autre) concertée avec le monde économique basée sur le respect du citoyen et la transparence de l'information afin de rétablir un sens civique qui a parfois fait défaut.

A ce stade de connaissance les réflexions portent donc essentiellement sur la mise en place de dispositions permettant à la société de réagir rapidement en cas d'apparition d'une nouvelle crise et de fonctionner du mieux possible avec des contacts limités lorsque cela sera nécessaire.

Le 1^{er} collège considère que cette crise met en exergue un certain nombre de problèmes déjà existants dans notre société, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. Elle a également révélé l'impréparation publique face à un évènement de ce type et a confirmé que la complexité des différentes strates bureaucratiques et administratives aggrave la mise en œuvre de mesures cohérentes.

Si certains services publics avaient déjà ébauché dans le cadre d'une trop lente modernisation de leur fonctionnement des solutions numériques notamment de télétravail, d'autres ont été dans l'impossibilité de maintenir le service minimum requis pour assurer leurs missions. Chacun pourra faire son propre inventaire des uns et des autres.

Elle a par ailleurs révélé la capacité des organisations professionnelles locales de la société civile (CCI, CMA, CAgri ...) plus agiles, au contact des problématiques terrains, à permettre une remontée d'informations très opérationnelles confirmant ainsi l'absolue nécessité d'en conserver le maillage territorial.

La pandémie a brutalement mis en lumière notre déficit de production stratégique (notamment santé et alimentation). Une véritable stratégie de relocalisation industrielle et agricole doit être mise en œuvre en facilitant la compétitivité des acteurs.

Cette « rupture » ou « fracture », source de stress et d'inquiétude, impose aux entreprises d'accélérer le processus de révision de leur organisation et de leurs méthodes de travail, en concertation avec leurs collaborateurs et leurs clients, avec l'opportunité d'initier une évolution profonde de leur fonctionnement.

Il convient quoiqu'il en soit de saluer la plupart des professionnels qui, se trouvant au pied du mur, ont fait preuve de ressources incroyables d'engagement, d'adaptation et de créativité, parfois en transgressant les procédures, comme ce fut le cas avec la mise en place de lits supplémentaires de réanimation. L'évidence de compter sur l'ensemble des forces, publiques et privées, de leur faire confiance sur le terrain et d'arrêter de les opposer doit enfin s'imposer.

Le monde économique a subi de plein fouet la décision de confinement, selon les secteurs d'activité les effets ont été divers, certaines ont poursuivi leur activité en organisant les gestes barrières, d'autres bénéficiant des possibilités de télétravail ont pu continuer à fonctionner partiellement, enfin certaines ont été contraintes à un arrêt brutal.

Dans ce contexte particulier, des entreprises ont dû s'adapter à la dématérialisation des différents dispositifs d'aide de l'Etat et des partenaires territoriaux. La crise sanitaire a accentué la fracture numérique dont souffrait déjà une bonne partie des TPE régionales. De ce fait, il a fallu venir au soutien de ces entreprises, le plus souvent artisanales, pour les accompagner à renseigner les différents formulaires.

A la reprise après confinement, on a assisté à une multitude de situations selon les secteurs d'activité. La mise en place des mesures de protection a renchéri les coûts de production, souvent sans possibilité de répercussion sur les prix de vente. Pour certains, la sentence a été immédiate avec disparition pure et simple, d'autres ont bénéficié d'un rebond d'activité leur permettant de repartir, d'autres enfin risquent de souffrir des effets de la crise pendant encore longtemps.

La mise en place d'aides et dispositifs organisés par l'Etat et les collectivités ont permis aux entreprises ne disposant pas d'une activité et d'une trésorerie suffisante de faire face au premier choc.

Le plan de relance de l'Etat vient compléter sur le long terme le plan de soutien. Certains secteurs d'activité, en particulier ceux dépendant essentiellement du taux de fréquentation du public resteront, quoiqu'il arrive, condamné à de profondes mutations. De ce fait, il y a urgence à renforcer dans le plan de relance, les programmes d'accompagnement à la transition numérique des entreprises.

La pandémie est toujours active, l'idée d'un reconfinement généralisé serait dramatique sur tous les plans et le 1er collège y est totalement opposé.

La « territorialisation » des mesures est une obligation, c'est pourquoi le 1er collège souhaite vivement que la loi 3D permette aux Régions et aux acteurs locaux d'avoir la possibilité de réagir rapidement. Décentralisation, déconcentration, différenciation et expérimentation de l'administration publique s'imposent sans omettre la nécessaire réorganisation qui en découle. A cela, doit s'ajouter une réduction des différentes strates administratives et un regroupement des agences d'état qui sont un frein évident à la rapidité d'action.

Le 1er collège sera vigilant, que sous prétexte de changements dictés par des considérations exclusivement climatiques ou sociales, soit mis en place de nouvelles contraintes réglementaires nuisibles à l'économie et à l'emploi. Dans le même état d'esprit, cette crise ne doit pas servir de prétexte à un recul sur le développement des infrastructures collectives (accès, dessertes, numériques...) qui serait source de régression en matière d'économie, préjudiciable à l'emploi et à la croissance si nécessaire à notre pays.

Le 1er collège suggère qu'une réflexion s'instaure entre la Région, les Métropoles, les différentes collectivités locales et le CESER sur l'organisation et la mise en place d'outils qui permettraient sinon de se prémunir mais tout au moins de se préparer à affronter de nouvelles crises systémiques... Une évaluation objective des moyens mis en œuvre ces derniers mois et des effets obtenus permettrait d'avancer dans cette approche prospective.

Contribution du 2^{ème} Collège

La crise sanitaire actuelle a mis le monde à l'arrêt et a pointé **l'impasse socio-économique, sanitaire mais aussi écologique** dans laquelle nous nous trouvons. Elle a également montré le rôle incontournable des salariés du public et du privé qui par leur investissement ont permis le maintien d'une activité sociale et économique en réponse aux besoins essentiels de la population. La période de confinement a aussi mis en lumière la difficulté de vivre dans des logements exigus.

Il est temps d'en tirer les leçons. Le monde d'après doit mettre **le social et l'humain** au cœur de ses préoccupations. Il doit s'attacher à réduire les inégalités, dont les inégalités femmes/hommes, celles qui touchent les personnes en situation de handicap et plus largement les personnes vulnérables

Le 2eme collège insiste sur la nécessité de **repenser notre modèle** et de réorienter les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services, ainsi que l'accès au numérique, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations et de respecter les grands équilibres naturels et environnementaux.

Des **ruptures** avec le monde « d'avant » doivent être opérées :

- Répondre aux besoins fondamentaux, revaloriser le travail, anticiper les mutations nécessaires pour que l'activité humaine ne porte pas atteinte à l'avenir de la planète. Cela suppose que l'activité économique et les mutations technologiques soient mobilisées pour répondre aux besoins humains et s'inscrivent dans un objectif de progrès social, d'amélioration des situations et des conditions de travail et dans un souci de préservation de l'environnement.
- Le maintien et le développement des services publics, avec des agents sous statuts, seul gage d'indépendance vis à vis des groupes de pressions, doit être une priorité, pour aujourd'hui et pour demain. Ils sont les garants de notre santé, de notre éducation, de notre sécurité, de notre avenir comme on l'a vu à travers la mobilisation extraordinaire des personnels des hôpitaux publics au plus fort de la crise. Ils sont les meilleures armes face aux inégalités croissantes et les garants du respect des droits fondamentaux. Cela doit se traduire par des augmentations de salaires, des effectifs et des moyens matériels afin d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées.

Cela passe un certain nombre de **choix fondamentaux** dans lesquelles la Région Provence Alpes Côte d'Azur doit prendre toute sa place :

- Défendre et développer les **services publics** et revaloriser les conditions d'emploi des personnels.
- Participer au renforcement de **notre système de santé** autour de son service public avec la prise en compte du 5eme risque « dépendance » au sein de la branche assurance maladie en lui donnant les moyens humains et matériels nécessaires à ses missions.
- Soutenir la revalorisation des conditions d'emploi, de travail et de rémunération des **salariés du privé et du public**.
- Plaider pour la mise en place d'une **Sécurité sociale renforcée et rétablie dans son fonctionnement universel et à gestion paritaire** en lui donnant les moyens financiers et de contrôle nécessaires à l'éradication de la fraude.
- Lutter contre la pauvreté et réduire les **inégalités** sociales et territoriales
- Lutter contre la mise en concurrence des territoires et notamment des régions et développer les **coopérations** (économie – recherche – énergie...)
- Réduire la **fracture numérique**, pour assurer l'accès de tous aux moyens modernes de communication.
- **Relocaliser** les industries et services stratégiques, dont celle du médicament et des équipements sanitaires .
- Reconstituer des **réserves stratégiques** et contrôler leur état.
- Maintenir les **productions agricoles** en favorisant celles qui sont éco-compatibles et créatrices d'emplois de qualité et soutenir les circuits courts.
- Développer l'industrie dans la région et soutenir les **investissements** dans la transition écologique et énergétique

- Donner à **la recherche** publique les moyens d'anticiper de nouvelles crises et lui rendre son indépendance face au monde économique.
- Placer **la formation** initiale et continue comme levier d'émancipation, de lutte contre les inégalités et de développement.
- Développer l'accès à la **culture pour tous** et l'éducation populaire.
- Favoriser l'accès aux **vacances** et le tourisme social.
- Faire le choix des **transports** collectifs et des **énergies** à faible émission sur l'ensemble du territoire régional. Continuer à subventionner régionalement le choix des énergies et des transports propres.
- Investir dans **l'économie circulaire de proximité** (Recyclage, industrie...) et organiser le contrôle par la puissance publique des bonnes pratiques et du respect de la réglementation environnementale.
- Développer la construction et la rénovation de **logements** de qualité, économes en énergie et accessibles à tous.
- **Arrêter la bétonisation** et préserver les terrains agricoles et les espaces naturels.
- Favoriser la **végétalisation des villes** dans le cadre des rénovations impulsées ou aidées financièrement par la Région.
- Conduire une action solidaire et de coopération au **niveau international** en priorité avec les pays du bassin méditerranéen.

Enfin les Conseils régionaux doivent contribuer par leurs actions et leurs prises de décisions à :

- **Répartir autrement la richesse** créée par le travail, (les réaffecter aux revenus du travail, aux salaires)
- Réformer **la fiscalité** pour la rendre plus juste
- Renforcer les moyens pour la **formation des jeunes** initiale et continue.
- **Conditionner les aides publiques** aux entreprises et aux associations employeuses à des critères sociaux et environnementaux qualitatifs tels que le maintien et le développement de l'emploi, le développement des compétences, le recrutement des apprentis, la R et D ... en demandant un avis conforme des CSE dans les entreprises concernées.
- Porter partout et à tous les niveaux les principes de **l'interdiction de versement de dividendes** dans les entreprises bénéficiant de ces aides.
- Créer un **label RSE régional**.
- Soutenir une taxation plus importante des **profits financiers**.
- Instaurer un nouveau cadre social, écologique, économique qui s'appuie en France, dans les régions sur des **pôles publics nationaux dans les secteurs stratégiques** de l'énergie, du transport, santé, finances, communication, du médicament...

Contribution du 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Le volume, la variété et la densité des réflexions qui ont été les nôtres témoignent de l'importance d'une crise qui n'est pas seulement sanitaire mais qui, plus largement, peut aussi s'analyser comme une **remise en cause** d'un monde ("l'ancien monde"?) où on semblait privilégier l'égoïsme plus que la solidarité, l'esprit de compétition plus que l'esprit de partage et de bien commun, les intérêts particuliers plus que les valeurs communes...En ce sens nous rejoignons ainsi plusieurs avis déjà émis par le CESER (sur le service public, le foncier ou, plus récemment et plus largement, le SRADDET, la couverture numérique...)

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges formulent leur contribution sous une forme à la fois volontariste et positive sinon optimiste :

1) d'abord **un évident besoin de concertation et même de coordination** qui concerne non seulement les acteurs publics (Etat, collectivités) mais aussi leurs partenaires (para publics, privés, associatifs...) dans le vaste champ des politiques publiques. Ce besoin de concertation pourrait conduire à revoir le rôle et peut être les pouvoirs de la **CTAP** (présidée par le président du Conseil Régional), instance de dialogue, de concertation, d'ajustement, de répartition des rôles et, si possible, de **mise en cohérence des politiques publiques** mises en oeuvre par les différentes collectivités (entre elles et avec l'Etat), au delà des différences, divergences ou affrontements politiques d'une part, au delà des difficultés d'application de la répartition des compétences et du constat que ces politiques sont finalement toutes liées et dépendantes souvent les unes des autres : **raison de plus pour en discuter** au sein de cette instance de dialogue ; ce qui réussit en Bretagne ou en Aquitaine serait donc impossible en Sud/Paca? quant aux partenaires à associer à des politiques publiques mises en cohérence, les formules de **contractualisation** laissent des marges de manoeuvre à explorer mais, là aussi **la concertation et la volonté collective d'aboutir sont indispensables.**

2) apparaît aussi, dans la situation nouvelle générée par le COVID, un **besoin de participation des citoyens** (Cf. gilets jaunes et résultats (?) décevants du "grand débat"): besoin d'enrichir la démocratie représentative (supposée réservée ou captée par certains) par une forme de démocratie participative qui permette de mieux entendre, au plus près, les citoyens (le peuple?) et de les associer aux éléments concrets de réponse proposés face aux problèmes de tous ordres (sanitaires, sociaux, économiques, de transport ou d'aménagement du territoire...) que l'évolution normale de la société fait inévitablement émerger...

3) ces éléments 1: plus de concertation et coordination des politiques publiques et 2 : aspiration à plus de participation citoyenne et de proximité) ont sans doute été majorés par la crise sanitaire , d'autant plus que celle ci a aussi révélé **et c'est heureux**, une extraordinaire(et inattendue) **capacité d'adaptation et d'initiatives des citoyens**, de la

société civile, des "non institutionnels", (à commencer par le monde associatif) dont la vitalité et la réactivité sont des atouts à explorer, fondés une sur ne profonde aspiration à plus de générosité, plus de solidarité et plus de fraternité. Par là même, en donnant un sens positif et humain à l'action collective, c'est la démocratie elle même qui peut se trouver enrichie et renforcée.

Bien sûr il appartient aux politiques de faire en sorte que les espoirs nés de cet épisode historique inédit ne soient pas déçus !

"Faire société" ne doit pas en effet se limiter demain à un fonctionnement institutionnel et administratif harmonieux, mais il s'agit aussi d'écouter, d'entendre et de comprendre, d'admettre que les citoyens ont **besoin de sens, un sentiment d'appartenance à une communauté**, sens déterminé en commun par un débat politique serein où l'expression des citoyens et de la société civile organisée aura **toute sa place**; d'une certaine façon, ce constat légitime complètement le rôle du CESER: de par sa composition plurielle (variété des aspects techniques (voire d'expertise,) diversités d'origine géographique et socio-professionnelle des conseillers, ...) le CESER a vocation à représenter la société civile dont le ressenti, mis, par le CESER, à disposition du Conseil Régional, peut (doit ? devrait ?), sur des sujets de préoccupation des citoyens, nourrir la réflexion de l'assemblée politique.

Section Prospective régionale

Prospective post Covid : survie ou résilience ? Au-delà de la crise l'enjeu n'est pas de redémarrer, il faut réinventer !

Le séisme sanitaire inédit qui nous frappe a révélé avec force les limites et les failles de notre système et les injustices qu'il porte en lui.

Les impératifs de transition environnementale, démocratique, socio-économique ainsi que les attentes d'une solidarité plus active s'en trouvent accélérés et renforcés.

Compte tenu de son champ de compétence la Région est certainement l'un des échelons locaux les plus concernés.

A ce titre la Section Prospective préconise :

1. Une démarche volontariste, responsable et solidaire à la hauteur des enjeux

Seul un engagement citoyen et collectif peut permettre d'y parvenir. Chaque acteur doit être pleinement associé à la démarche (société civile) ainsi qu'à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Dans cette construction collective, ce sont à la fois des préoccupations quotidiennes et des enjeux futurs qui doivent être pris en compte et chaque territoire de vie doit être concerné.

Refonder le contrat social, réinventer un nouveau modèle de la décentralisation garantissant une plus grande initiative territoriale, notre Région pouvant être candidate à une expérimentation dans ce domaine.

Seule une approche décentralisée et solidaire peut permettre de refonder le contrat social.

Cette décentralisation doit se réaliser à la fois entre l'Etat et les collectivités territoriales, mais aussi entre Région et territoires infrarégionaux par le jeu de délégations de compétences et de conventions (contrats de territoires). Le recours plus systématique au contrat plutôt qu'au règlement dans leurs relations.

Une forme nouvelle de gouvernance participative entre l'État, les collectivités territoriales, la société et les habitants permettrait de mieux les associer en amont aux décisions les concernant et à leur évaluation.

Faire de la CTAP (Conférence territoriale de l'Action publique) une instance de dialogue et de saisine obligatoire avec un suivi des mises en œuvre de ses recommandations sur les collectivités.

La reconnaissance d'un principe de réalité territoriale dans la constitution (expérimentation)

Cela favoriserait l'émergence d'un droit souple, une meilleure adaptation à la réalité locale.

Une délégation de compétence exceptionnelle aux Maires en cas de circonstances particulières et d'urgence (type pandémie ou crise climatique) devrait leur permettre d'augmenter leurs moyens d'action tout en limitant leur responsabilité.

Le retour à la clause générale de compétences (expérimentation)

Pour l'ensemble des collectivités concernant la santé, le social, le développement durable et l'innovation, le retour à la clause générale de compétence s'impose. La crise ayant démontré combien la spécialisation des compétences pouvait être un obstacle à l'action et à la mise en place des moyens nécessaires.

2. Une approche méthodologique et anticipatrice qui soit garante de l'efficacité des actions proposées

Planifier, structurer, coordonner, accompagner

- Référentiel de communication de crise accessible à tous ; équipement du territoire en moyens de prévention et d'intervention sanitaire, un plan de crise (sanitaire et climatique) régional, schéma directeur des services essentiels à la population, schéma directeur logistique, économie circulaire, circuits courts ; matière de foncier agricole ; renforcer la protection et la mise en valeur des terres agricoles et diminuer l'artificialisation, projet alimentaire territorial (PAT).

Orienter, renforcer, former, construire l'avenir

- Renforcement de nos écosystèmes et du dialogue public - privé, politiques innovantes, porteuses de montée en compétences et de créations d'emplois ; recherche, R&D, des outils de modernisation accessibles pour l'ensemble du tissu économique, couverture territoriale numérique et la montée en compétences des acteurs, éducation et formation ; déploiement de l'Open Data ; renforcement du maillage associatif.

Evaluer

L'ensemble des propositions d'actions préconisées devra faire l'objet d'une évaluation systématique à la fois qualitative et quantitative permettant de mesurer leur impact sur la vie quotidienne des populations concernées. A ce titre, les indicateurs proposés par la section prospective du CESER sont fortement préconisés (cf. avis section prospective 1bis).

3. Des actions concrètes innovantes qui s'inscrivent en rupture du système existant dans un certain nombre de domaines

Certaines mesures proposées ci-après sont de toute évidence de la compétence de l'État mais le caractère constitutionnel du droit à l'expérimentation devrait permettre aux assemblées régionales de prendre dans ce domaine nombre d'initiatives.

Une initiative coopérative proposée au Président de la Région Sud en direction des autres Régions de France

À l'initiative du Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en direction des autres Régions de France : Une démarche de complémentarité plutôt que de concurrence.

Chaque région pourrait choisir de concentrer un certain nombre de ses moyens sur un investissement d'avenir : nouvelles technologies transition énergétique, santé, social, innovation transports, bâtiment de demain, nouvelle économie de services, ESS (modèles coopératifs), économie circulaire relance verte agriculture de demain afin de tirer les enseignements du Covid. Les expériences les plus probantes étant ensuite destinées à être développées sur l'ensemble du territoire de l'Etat.

Économie formation emplois : Renforcement des partenariats inter-entreprises et territoires, des écosystèmes locaux, réseaux, coworking, télétravail³ tiers-lieux.

Formation au numérique, à l'innovation⁴ aux métiers de demain, école de la deuxième chance, effort d'intégration des jeunes sans qualification dans le monde du travail ; soutien à la formation professionnelle, dont l'apprentissage et des moyens d'accompagnement (logement, transports).

Mise en place **d'outils de modernisation** adaptés notamment aux TPE ; développement des initiatives inter consulaires pour mieux coordonner et mutualiser les actions en direction des entreprises, soutien à la production régionale de produits et services de première nécessité ; réquisition des friches commerciales en période de crise pour répondre aux besoins les plus urgents. **Création d'un institut régional des transitions favorisant une approche transversale et non cloisonnée de celle-ci (information, formation diplômante).**

Relocalisations industrielles dans une logique innovante, durable et économe en carbone en priorisant les **filières stratégiques** telles que présentes en région dans les OIR et dans la stratégie économique de la région ;

Simplification de l'accès aux aides ;

Développement des points de vente des produits locaux (maisons de la Provence) ;

Soutien à l'économie de la fonctionnalité ;

Saisir les opportunités offertes par la loi Pacte pour développer les sociétés de mission au niveau des entreprises (définir sa raison d'être sociale et environnementale) ;

Valorisation de l'économie sociale et solidaire ;

3. **Cf. Avis** « Quel développement du télétravail en région, dans les entreprises et les collectivités publiques ? » 10 Juillet 2020

1 bis Cf. Avis « Evaluation des politiques publiques régionales en matière de bien-être et de qualité de vie »

4. **Cf. Avis** « la Responsabilité Sociale et Sociétale de l'Entreprise : un outil au service de la performance globale des entreprises, de la qualité de vie au travail et du développement durable des territoires » 14 Octobre 2019

Une fiscalité régionale vertueuse et incitative et un accompagnement des entreprises à impact social et environnemental : (Expérimentation)

Contribuer à une refonte de la fiscalité régionale prenant en compte l'utilité sociale de l'entreprise, la RSE et les efforts de préservation de l'environnement, la création d'emplois de proximité (fiscaliser au regard des externalités positives et négatives).

Faciliter l'accès à la commande publique pour nos petites et moyennes entreprises locales par une réforme du code des marchés publics et en systématisant le recours aux critères environnementaux. Soutenir la continuité de la commande publique et au titre d'une expérimentation proposer de limiter la concurrence au territoire en période de crise.

Il s'agit de proposer, limiter la concurrence au territoire régional en période de crise pour les services et travaux indispensables (sous un seuil à déterminer).

Et hors période de crise de faciliter l'accès aux PME à la commande publique (soutien à l'investissement pluriannuel, investissements d'avenir), critère du délai d'exécution dans l'attribution du marché ; allotissements calibrés ; labélisation de la RSE, des clauses favorables aux sociétés de mission ; clauses sociales et notamment en faveur de l'apprentissage et de la formation continue.

Environnement : encourager une croissance économe en en carbone :

Incitations à la production de nouvelles énergies : conversion, soutien à l'industrie dans ce domaine. Economie circulaire,⁵ économie verte, formations adaptées à la transition écologique. Rénovation énergétique des bâtiments. Développer les énergies décarbonées, renouvelables, l'efficacité énergétique. Lutte contre le dérèglement climatique.

Amplification des mesures de protection de la biodiversité.

Création d'une **agence régionale de la transition énergétique** et la création d'un outil d'investissement

Social : renforcement et maintien des services publics et aux publics pour une plus grande justice sociale :

La Région doit s'assurer du maintien des services publics en territoire.

- Ecoute, attention soutenue aux plus fragiles, dispositifs d'aide d'urgence pour les plus démunis et pour les moins de 26 ans (tranche d'âge hors dispositif d'aide), valorisation du bénévolat, mobilisation du tissu associatif en période de crise grâce à un répertoire préétabli et à la signature préalable de convention de bénévolat, reconnaissance des associations volontaires, valorisation des associations par le renforcement des têtes de réseaux ; soutien au projet de création de structures d'accueil innovantes

Éducation : Renforcement des normes sécurité sanitaire au sein des établissements scolaires, accès aux PMR

Développer les outils numériques en direction des professeurs et des élèves.

Création d'un Institut régional des transitions (information et formations diplômantes)

⁵ Cf. Avis « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) » 12 décembre 2018

Tourisme : Développer un tourisme de proximité et le tourisme écologique ⁶

Stratégie régionale planifiée et complémentaire qui s'articule autour de contrats touristiques territoriaux.

Structures de formation aux métiers du tourisme et de formations en direction des saisonniers (pluri activités)

Agriculture : Favoriser l'agriculture écologique, la recherche, la qualité la traçabilité des produits

- Répondre aux nouvelles pratiques alimentaires plus respectueuses de la santé ; pérenniser l'agriculture régionale face au changement climatique par de nouvelles pratiques culturales plus économes en eau ⁷, développement de l'agriculture vivrière et des circuits courts, tourisme à la ferme, sécurisation des circuits d'approvisionnement ; vente ambulante apportant un service de proximité auprès des personnes isolées, investir dans la recherche et l'innovation, promotion des PAT ; préservation et valorisation des terres agricoles ; accompagner les agriculteurs dans leur numérisation ; mieux référencer les producteurs locaux, au travers des filières de producteurs, regroupements en centrale d'achat.

Une nouvelle conception de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme : la ville en sept minutes

Repenser l'Aménagement du territoire afin de satisfaire à la fois les impératifs de production de qualité et de proximité. Développer l'accès aux aménités du territoire.

Rapprocher les fonctions de production de biens et de services et le logement dans les schémas d'urbanisme.

Développer le haut débit sur l'ensemble du territoire (suppression des zones blanches) ⁸.

Améliorer l'accessibilité des zones d'activités.

Repenser l'implantation des services au public dans une logique d'accessibilité en sept minutes pour les services essentiels (maisons de quartiers, antennes sociales, alimentation, soins...

Transport : développement de l'intermodalité et des mobilités actives, développement du fret

Généralisation des parcours sécurisés en ville et en périphérie pour les modes de déplacement doux.

Mesures destinées à plafonner les émissions de gaz polluants à effet de serre moyennes des véhicules carbonés.

Mise en place de zones à faibles émissions, subventions à l'achat de véhicules non polluants.

Mieux adapter l'offre de transport collectif dont le ferroviaire aux besoins des personnes et des territoires de la région.

⁶ Cf. Avis « Gestion de la Gouvernance touristique » 10 juillet 2020.

⁷ Cf. Avis « Quel avenir hydraulique agricole face au changement climatique » 24 juin 2019

⁸ Cf. Avis Op. cit. page 11

4. Des axes stratégiques d'avenir qui correspondent à nos spécificités régionales sont à privilégier

- Bien-être/qualité de vie, santé, handicap, pharmacie-biotechnologies, industries agro-alimentaires, alimentation, agriculture écologique.
- La formation et l'économie liée aux transitions énergétiques, numérique et environnementale.
- L'économie maritime, la Méditerranée. Les métiers de la mer, développement de la stratégie de façade méditerranéenne⁹, diplomatie territoriale à l'échelle du bassin.
- Le tourisme de proximité

Chacun de ces axes peut être source d'innovations, de montée en compétences et d'emplois en favorisant ainsi une amélioration du vivre ensemble, le CESER et la société civile peuvent jouer un rôle majeur d'accompagnement dans cette dynamique.

⁹ Cf. Avis « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) 8 février 2019

Explications de vote

Intervention de Claude ROSSIGNOL au nom du 1^{er} Collège

Sachant que le pays est entré dans cette crise avec de nombreux handicaps, fiscalité la plus forte de l'OCDE, dette importante, manque de résilience sociale, le 1^{er} collège soutient les mesures économiques et sociales prises par l'Etat et les collectivités territoriales notamment la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pendant le confinement administratif. Il soutient le Plan de Relance actuellement en cours de finalisation mais reste réservé sur une mise en œuvre qui ne serait pas assez rapide.

Au-delà de ces mesures le 1^{ER} collège retient les points suivants évoqués dans l'avis « Réinventer » :

- *Poursuivre sous une forme à inventer une plus grande initiative territoriale notamment par une forte décentralisation des décisions non régaliennes avec une participation active de la société civile organisée (environnement, éducation, santé, transports, logement, notamment).*
- *Une simplification du système administratif : par une réduction des strates politiques et administratives et une réforme profonde permettant une meilleure efficacité des services publics avec optimisation des coûts.*
- *Un accès plus grand à l'expérimentation pour les collectivités locales (Région, groupements de communes sous toutes leurs formes, communes) notamment en matière de décarbonation des activités.*
- *Une plus grande concertation permettant une meilleure complémentarité entre les services publics et les entreprises privées (hôpital, formation, transports publics de personnes et de marchandise, etc.)*
- *Un soutien accru aux acteurs économiques seuls créateurs de richesse permettant de financer les solidarités, la transition énergétique décarbonée, l'emploi dans les territoires.*
- *Le développement indispensable et rapide des nouvelles technologies de communication 4G, 5G, IA et des innovations industrielles et agricoles (automatisation, sécurité alimentaire, production de médicaments, sureté informatique, etc.) ouverte vers les entreprises notamment TPE.*
- *Respecter le droit des entreprises dans l'organisation du travail en accord avec les partenaires sociaux de l'entreprise, notamment en matière de télétravail.*

Le 1^{er} collège est très réservé :

Sur des préconisations qui accroissent une réglementation et une fiscalité déjà trop abondante et de moins en moins lisible notamment dans les domaines social et environnemental.

Sur un renforcement de moyens aux services publics dans leur organisation et leurs performances actuelles.

Sur une gouvernance dite « inclusive » qui ne reconnaîtrait pas le système de représentation et la responsabilité des élus démocratiques et solliciterait en permanence une population influencée par des activismes minoritaires et les réseaux sociaux.

Sur une utilisation abusive du terme solidarité sur tous les sujets, sans que la notion de richesse produite pour la financer ne soit abordée.

Sur des retards pris par les marchés publics qui pénalisent les entreprises notamment les plus petites.

Sur une expérimentation développant la clause générale de compétence des collectivités locales.

Considérant ces divers points, qui pour certains ont été entendus le 1^{er} collège votera l'avis.

Intervention de Stéphane GAVELLE au nom du Force Ouvrière (2^{ème} Collège)

Le groupe Force Ouvrière a abordé l'avis du CESER sur « l'Après Covid » avec une volonté déclarée de pragmatisme et de modestie dans les propositions.

En effet rien ne serait pire, alors que nous sommes toujours dans la crise, que de se payer de mots sur l'air du « plus jamais ça » ou du « changeons tout », sans voir ce que cela implique précisément... L'histoire nous enseigne combien, derrière les mêmes mots, peuvent se cacher de vieilles recettes et des politiques qui ont pourtant démontré leurs effets délétères.

Dans cet exercice, les conseillers FO ont donc surtout travaillé dans un souci de respect du mandat qui est le leur : la représentation et la défense des salariés de la région.

C'est à ce titre qu'ils sont intervenus pour rappeler l'importance du maintien et de la restauration de vrais services publics en région, non seulement en direction de tous les citoyens, mais aussi au profit d'un maillage économique plus harmonieux et plus résilient. C'est un fait, là où les services publics se rétractent (hôpitaux, écoles, services de l'état), l'initiative privée disparaît !

Dans l'exercice, le groupe FO est aussi intervenu pour mettre en garde contre de nouvelles étapes de la décentralisation qui se feraient, demain, en reproduisant les erreurs du passé : hyper métropolisation, désertification des espaces jugés peu rentables, effets d'aubaine pour engager des économies d'échelle... sans compter le risque permanent de concurrence, de cloisonnement infra national et de rupture d'égalité.

Enfin, tout au long de l'exercice, le groupe FO a eu à cœur de mettre en lumière celles et ceux qui, au pire moment du confinement, ont assuré la survie de leurs concitoyens, avant même que les conditions de leur propre sécurité puissent être garantis.

Personnels hospitaliers, aides à domicile, caissières, livreurs... tous bien souvent travailleurs précaires : si le « le monde d'après » devait faire une seule chose, c'est bien se rappeler ce que nous leur devons, c'est bien de travailler désormais à sécuriser leurs emplois, leur avenir.

A ce titre, le groupe FO ne peut que se féliciter du consensus général qui se dégage au CESER Sud Provence Alpes côte d'Azur pour soutenir la re-localisation des activités industrielles en commençant par celles qui permettraient une meilleure autonomie sanitaire. N'oublions pas que c'est la délocalisation de l'industrie pharmaceutique associée à la gestion à flux tendu des hôpitaux qui ont à elles seules, justifié les mesures de confinement pourtant si néfastes au plan économique ... Il y a des économies qui coutent décidément trop cher !

Au final, constatant que, dans l'avis adressé à la Région, les remarques, suggestions et analyses du groupe force ouvrière ont pu être, au moins en partie prises en compte, le Groupe Force ouvrière votera l'avis.

Intervention de Daniel PETRUCCI au nom du groupe CFE - CGC (2^{ème} Collège)

Un avertissement planétaire

Le 12 mars dernier, le président de la République annonçait que la France était en guerre, qu'elle subissait la plus grave crise sanitaire qu'elle ait connue depuis un siècle. Les citoyens français confinés, écoutaient avec effroi l'effarant décompte des victimes et constataient que notre système de santé, n'était plus capable d'accueillir tous les malades.

La crise sanitaire actuelle était certaine

La situation actuelle permet de se remémorer les crises sanitaires antérieures comme autant d'exemples qui auraient dû maintenir le risque d'une pandémie mondiale grave au rang des événements redoutés suivis et gérés au niveau national et international : la grippe espagnole de 1918, la grippe asiatique de 1959 et celle de Hong-Kong en 1969, et plus récemment le H1N1 et le SRAS, témoignent d'un cycle de survenance bien inférieur à celui de l'oubli !

Déjà en 2013 le Livre blanc de défense et de sécurité nationale indiquait notamment que « le risque d'une nouvelle pandémie hautement pathogène et à forte létalité existait ».

Malgré les mises en garde, le budget de l'hôpital public ne cesse de se réduire et en vingt ans, 100 000 lits ont été supprimés, dont 17 500 au cours des six dernières années.

Alors pourquoi avoir baissé la garde sur le risque d'une pandémie majeure ?
Probablement à cause de la sous-estimation d'une prochaine survenance et de la

gravité de ses conséquences, les attentions des responsables politiques étant depuis longtemps focalisés sur les enjeux de court terme du fonctionnement nominal d'une société guidée par le dogme de la rentabilité et de la gestion par les coûts.

Les impacts négatifs déjà bien connus sur la vie et l'organisation de notre pays, ainsi que les dérives gestionnaires des politiques publiques se font bien plus cruelles en période de crise. Nous le constatons surtout aujourd'hui.

Pour la CFE-CGC, il faut intégrer la gestion des risques dans l'action politique.

Des actions de fond qui relèvent de la décision politique sont à entreprendre pour réduire la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences d'une telle pandémie.

Côté anticipation des conséquences, la politique de gestion par les coûts de notre système de santé et particulièrement de nos hôpitaux et de leurs services d'urgence a fait perdre de vue le besoin auquel ils doivent répondre en cas de pandémie. Leur dimensionnement ne peut résulter que d'une évaluation des risques générant les pics auxquels ils seront confrontés et pas uniquement d'une gestion comptable basée sur une fréquentation moyenne. Un débat public Régional sur ce type d'investissement est indispensable et stratégique.

Nous pensons que les relocalisations sont d'intérêt vital.

Quant à la mondialisation exacerbée, elle se trouve tant du côté des causes en ayant accéléré la diffusion rapide du virus aux quatre coins du monde que du côté des conséquences. L'absence de maîtrise suffisante d'approvisionnements essentiels (respirateurs, médicaments, masques, ...mais aussi produits du quotidien) aggrave les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie.

Demain nous devons avoir de la mémoire. *Rappeler à nos dirigeants, nos décideurs tout ce qu'ils ont admis, au pied du mur, pendant la crise. A la CFE-CGC nous dénonçons depuis des décennies cette gestion économique catastrophique par les coûts qui pousse aux délocalisations et aux approvisionnements en flux tendus. Toutes ces "optimisations" qui menacent d'abattre notre économie lorsqu'une tempête s'abat sur elle. Ainsi lorsque l'urgence sanitaire aura disparu, il faudra, sans tergiverser, sortir l'hôpital public de l'impasse dans laquelle on l'a acculé en lui infligeant une décennie d'économies comptables. Il faudra aussi sécuriser toutes nos chaînes économiques. Ce sera un très grand chantier.*

Une véritable approche de ces risques est indispensable pour définir les bons équilibres de long terme et nos responsables politiques, peu ou pas formés à ce mode de raisonnement, devront se l'approprier en s'entourant de spécialistes, afin de ne pas/plus minimiser la probabilité de survenance d'un tel risque sanitaire.

Pour la CFE-CGC, le monde d'après ne doit définitivement pas être de continuer comme avant, obnubilé pendant les 30 années à venir par le remboursement de la dette supplémentaire qu'il aura fallu contracter (heureusement à taux très bas) pour limiter la casse économique et sociale et de poursuivre dans l'impasse de la gestion par les coûts. Ce serait une grave erreur, la prochaine crise sanitaire nous aura d'ailleurs certainement rattrapés avant !

Nous tenons à saluer le formidable travail effectué par toutes les composantes du CESER, d'abord le secrétariat Général et les salariés qui se sont organisés dans l'urgence pour

faire en sorte que notre institution poursuive son fonctionnement avec efficacité, même à distance ils ont été présents et disponibles. Ensuite tous les conseillers avec à leur tête le Président Marc Pouzet, qui a réussi à maintenir ce lien indispensable de cohésion entre nous tous. L'avis sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui est le parfait exemple d'un travail de qualité qui a été réalisé dans les commissions et la section prospective grâce à l'implication de toutes les composantes du CESER.

La CFE-CGC votera l'avis qui nous a été présenté.

Intervention de Didier SERNA au nom du groupe CFDT (2^{ème} Collège)

Nous le constatons : la crise sanitaire s'installe durablement dans notre pays. Le CESER issu de la société civile proposera des pistes de réflexions pour que notre société puisse faire face.

Les échéances politiques de l'exécutif Régional ne doivent pas interagir dans les décisions à venir qui demandent du temps.

A court terme, nous devons, et cela sans tarder, répondre à l'urgence économique et à plus long terme à un nouveau modèle économique qui fait une place plus importante à l'humain et à l'écologie.

Le groupe CFDT votera favorablement.

Intervention de Gilles FOURNEL au nom des groupes CGT – FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

La pandémie du Covid-19 frappe l'ensemble de la planète sans distinction de nationalité, d'origine ethnique ou sociale. Elle met en évidence les fractures entre les citoyens et les peuples (économique, sociale, environnementale, sanitaire, numérique...). Cette crise sanitaire donne à voir l'échec du mode de développement capitaliste fondé sur l'exploitation de l'être humain et de la nature. Les inégalités sociales et sanitaires sont plus que jamais évidentes et ce sont les populations les plus pauvres qui subissent de plein fouet les conséquences de cette pandémie. Selon l'ONG Oxfam, ce sont près de 500 millions de personnes supplémentaires qui vont basculer dans la pauvreté avec la crise – soit un retour en arrière de dix ans.

Dans notre pays, la stratégie gouvernementale concernant la gestion de cette crise a été et est encore marquée par des hésitations et des défaillances coupables. Comment comprendre qu'alors que les principaux foyers d'épidémie se situent dans le milieu du travail et les établissements scolaires, ce sont les lieux de restauration et de loisirs qui sont visés par les mesures gouvernementales ?

Dans le même temps, il s'agit de préparer l'opinion publique à de nouveaux sacrifices sociaux au nom de la reprise économique. Bon nombre d'entreprises ou de branches se saisissent de l'opportunité pour imposer des accords dérogatoires souvent illégaux, ces même entreprises ayant largement bénéficié de l'argent public (exonérations, CICE..). Et pas question d'avoir une quelconque autocritique des décennies de politiques d'austérité, de suppressions d'emplois comme dans le secteur public et la santé, de casse des droits sociaux ou de la protection sociale. Et pourtant, si la France possède encore des « amortisseurs sociaux » qui atténuent les effets de la crise sur les citoyens et le monde du travail par rapport à des pays comme les USA, sont également mis en évidence les nombreux reculs sociaux que nous subissons depuis des années.

L'objectif assigné au travail engagé par le CESER était de proposer des propositions de ruptures novatrices et porteuses de visions prospectives. Malheureusement nous en sommes assez loin. Mais le CESER, lieu du compromis, est-il le lieu le mieux adapté pour porter de telles propositions ?

Pourtant, il est urgent d'opérer des ruptures avec ces politiques mortifères et construire un autre modèle de société par des transformations économiques, sociales et environnementales radicales, tout en mettant en place des mesures immédiates pour combattre les conséquences de la crise sanitaire et sociale qui se matérialisent entre autres par une explosion du nombre de personnes qui n'ont d'autres solution pour se nourrir que d'avoir recours à l'aide alimentaire. Le 2eme collègue en a exprimé certaines à travers sa contribution.

Loin des effets d'annonce dont nous avons été abreuvés ces derniers mois à coup de milliards, essentiellement dirigés vers les entreprises et sans contrepartie, il s'agit de porter des réformes concrètes visant à placer l'humain au centre du travail pour lui redonner du sens, maîtriser son contenu, son organisation et sa finalité.

Oser des ruptures c'est aussi mettre en place une réforme globale de la fiscalité pour plus de justice et une meilleure répartition des richesses.

La rupture c'est donner de nouveaux droits aux salariés et à leurs représentants dans les entreprises, réduire le temps de travail, augmenter les salaires en reconnaissant les qualifications.

La rupture c'est, dans le respect de l'environnement, mettre fin à la désindustrialisation et relocaliser les productions stratégiques qui ont été délocalisées à la recherche des bas salaires et des droits sociaux au rabais.

La rupture c'est engager une réelle appropriation sociale des secteurs économiques indispensables à notre vie en commun, répondant aux besoins fondamentaux d'existence, à travers de solides pôles publics, par exemple pour le médicament.

La rupture, c'est mettre en place des mesures en faveur d'une production respectueuse de la santé des travailleurs et des consommateurs notamment dans le secteur agro-alimentaire tout en préservant les éco systèmes.

La rupture c'est donner une place centrale dotée de moyens aux services publics de proximité, dont ceux de la santé, leviers de justice sociale et de solidarités. C'est favoriser l'accès pour tous aux sports, aux loisirs, aux vacances, à la culture.

La rupture c'est repenser l'aménagement du territoire pour limiter les déplacements contraints, c'est maîtriser l'urbanisation en la sortant de l'emprise du marché de l'immobilier, c'est permettre l'accès de tous au logement de qualité, c'est garantir le droit d'accès à l'énergie et à l'eau pour tous et sur l'ensemble du territoire.

La rupture, c'est investir massivement dans les transports collectifs pour offrir de réelles alternatives à l'utilisation de la voiture.

La rupture, c'est mettre en œuvre des coopérations internationales, c'est donner des moyens juridiques renforcés aux institutions internationales telles l'OIT, l'OMS, l'UNESCO, l'ONU ou la FAO pour qu'elles puissent jouer leur rôle et que les normes environnementales et sociales supplantent les règles du commerce.

Le conseil régional à travers ses interventions, ses actions devrait œuvrer à porter, à soutenir et, dans ses domaines de compétence, à mettre en œuvre ces politiques de rupture. Nous en sommes bien loin avec les mesures annoncées dans le Plan d'urgence, de solidarité et de la relance qui visent essentiellement à conforter le système tel qu'il dysfonctionne....

Les groupes CGT, FSU et Solidaires soulignent le travail accompli par les commissions en un temps très restreint et dans un cadre très contraint. Nous exprimons un vote d'abstention car malheureusement, à l'arrivée, les préconisations restent majoritairement très en insuffisantes face aux urgences environnementales, sociales et économiques et l'objectif de porter une réelle vision prospective et de ruptures ne nous semble pas atteint.

Intervention de Vincent GOMEZ au nom du groupe UNSA (2^{ème} Collège)

Les impacts sociaux et économiques sont et seront profonds, nous en sommes toutes et tous bien conscients.

A l'UNSA, à l'instar de beaucoup d'autres nous avons une certitude, c'est que le monde d'après ne peut pas et ne doit pas être la reproduction du monde d'avant. Sécurité, sanitaire, reconnaissance des travailleurs, rôle de l'état, place de l'Europe, relance économique etc... plusieurs domaines essentiels doivent être explorés et des habitudes changées.

Le travail que le CESER et toutes ces commissions a produit va dans cette recherche de ce que nous devons mettre en place ou proposer que cela soit mis en place, pour essayer de ne pas reproduire ce qui s'est avéré inadapté voire contre-productif.

Pour l'UNSA c'est bien la solidarité et la mobilisation générale des énergies qui nous aideront à passer cette crise et à construire ce monde d'après que nous souhaitons bien meilleur.

Chacun doit y prendre sa part.

C'est ce que nous faisons ici tous ensemble et nous ne pouvons que nous en féliciter.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com